



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force	7
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	13
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
II. Ressources financières	55
A. Vue d'ensemble	55
B. Contributions non budgétisées	56
C. Gains d'efficience	56
D. Taux de vacance de postes	56
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	57
F. Formation	58
G. Services de détection des mines et de déminage	59



H.	Projets à effet rapide	60
I.	Centre de services régional : ressources financières	60
III.	Analyse des variations	61
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	66
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	
Annexes		
I.	Définitions	68
II.	Organigrammes	70
Carte		71

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), dont le montant s'élève à 279 920 400 dollars.

Le projet de budget pour l'exercice 2015/16 est inférieur de 12,2 % au budget de l'exercice 2014/15. Le coefficient délais de déploiement appliqué aux observateurs militaires et au personnel des contingents pendant l'exercice 2015/16 est plus élevé qu'en 2014/15, ce qui reflète l'état actuel des déploiements ainsi que les incertitudes qui planent sur les déploiements futurs. Les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles reposent sur l'hypothèse que l'ensemble des principales activités liées à la création de camps et à l'acquisition de matériel seront menées à bien au cours de l'exercice 2014/15, ce qui conduit à une réduction des dépenses prévues pour 2015/16. Les crédits demandés au titre du personnel civil pour 2015/16 tiennent compte de la réduction du personnel recruté sur le plan national et des postes de Volontaire des Nations Unies, et de l'augmentation du personnel recruté sur le plan international, conformément aux résultats de l'étude du personnel civil de la Force achevée au cours de l'exercice 2014/15.

Ce budget couvre le déploiement de 225 observateurs militaires, 5 101 militaires, 50 membres de la Police des Nations Unies, 168 agents recrutés sur le plan international, 98 agents recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composantes sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	114 312,6	142 143,5	138 199,6	(3 943,9)	(2,8)
Personnel civil	25 059,0	29 122,5	32 069,5	2 947,0	10,1
Dépenses opérationnelles	115 991,4	147 659,2	109 651,3	(38 007,9)	(25,7)
Montant brut	255 363,0	318 925,2	279 920,4	(39 004,8)	(12,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 815,3	2 080,6	2 338,0	257,4	12,4
Montant net	253 547,7	316 844,6	277 582,4	(39 262,2)	(12,4)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	255 363,0	318 925,2	279 920,4	(39 004,8)	(12,2)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	Obser- vateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan internat- ional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de tempo- raire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Obser- vateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2014/15	—	—	—	—	9	1	—	—	—	—	10
Effectif proposé 2015/16	—	—	—	—	12	1	—	—	—	—	13
Composantes											
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière											
Effectif approuvé 2014/15	225	5 101	50	—	34	38	—	9	—	—	5 457
Effectif proposé 2015/16	225	5 101	50	—	31	17	—	—	—	—	5 424
Appui											
Effectif approuvé 2014/15	—	—	—	—	107	68	15	28	—	—	218
Effectif proposé 2015/16	—	—	—	—	112	71	13	32	—	—	228
Centre de services régional, Entebbe											
Effectif approuvé 2014/15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Effectif proposé 2015/16	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	9
Total											
Effectif approuvé 2014/15	225	5 101	50	—	150	107	15	37	—	—	5 685

	Obser- vateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de tempo- raire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Obser- vateurs électoraux civils	Total
Effectif proposé 2015/16	225	5 101	50	–	155	98	13	32	–	–	5 674
Variation nette	–	–	–	–	5	(9)	(2)	(5)	–	–	(11)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011). Celui-ci l'a prorogé dernièrement jusqu'au 28 février 2015, dans sa résolution 2179 (2014).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir faciliter la mise en œuvre de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan en permettant le retour des personnes déplacées, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera à un certain nombre de réalisations escomptées au cours de l'exercice budgétaire, en exécutant les principaux produits présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante appui), dont chacune découle du mandat de la Force.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. Les variations des effectifs par rapport au budget de 2014/15, y compris celles qui s'expliquent par des reclassements, sont analysées au niveau de chaque composante.
5. Dans le prolongement de la signature de l'Accord du 20 juin 2011, les parties ont signé l'Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et l'Accord du 30 juillet 2011 relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière. Les accords prévoyaient l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1^{er} janvier 1956, en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Ils stipulaient en outre que la surveillance de la zone frontalière serait assurée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, composé de représentants des deux parties et de l'Organisation des Nations Unies.
6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Aux termes de la résolution, les nouvelles activités prescrites étaient les suivantes : a) aider les parties à honorer leurs engagements de sécurité dans la zone frontalière; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, notamment en apportant une aide et des conseils pour la planification et

la coordination; et c) faciliter la liaison entre les parties et concourir à instaurer la confiance mutuelle.

7. Le 29 mai 2013, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 2104, porté à 5 326 hommes le plafond des effectifs autorisés de la FISNUA et décidé que l'appui opérationnel fourni au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière serait étendu au Comité spécial, organe mixte établi par le Soudan et le Soudan du Sud le 8 mars 2013, afin d'enquêter sur les violations et les plaintes concernant la mise en œuvre de leurs accords sur la sécurité frontalière et d'y donner suite.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force

8. La FISNUA est dirigée par un Chef de mission ayant rang de Sous-Secrétaire général, secondé par un commandant de la Force, un commandant adjoint de la Force, un administrateur général, un chef de l'appui à la Mission, un Conseiller principal pour les questions de police et un observateur principal aux frontières. La Force comporte 1 quartier général dans la ville d'Abyei, 10 bases opérationnelles de compagnie (Agok, Diffra, Farouk, Todach, Dokura, Highway, Banton, Athony, Tajalei et Goli) et 10 bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei, 1 base de soutien logistique à Kadugli et 2 sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (son quartier général à Kadugli et le poste de commandement de secteur à Gok Machar). Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud, soutenus par 2 compagnies de chars, 2 batteries d'artillerie et les unités de soutien correspondantes, notamment 1 escadrille, 1 unité autonome multirôle de soutien logistique, 1 installation médicale de niveau II, 1 compagnie du génie et 1 équipe de déminage. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied dans la ville d'Abyei pour apporter une certaine flexibilité et servir de force de réserve. Le Service de la lutte antimines fournit les moyens nécessaires dans ce domaine pour localiser et enlever les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei, afin d'assurer la liberté de circulation du personnel du Mécanisme et de concourir aux opérations de contrôle, de stockage et d'élimination des armes et munitions.

9. Organe central de gestion de la Force, le quartier général est aussi le principal interlocuteur des organes mixtes prévus par l'Accord du 20 juin 2011, notamment le Comité mixte de contrôle d'Abyei, et des acteurs locaux concernés. À la suite du meurtre du Chef suprême des Ngok Dinka et d'un Casque bleu le 4 mai 2013, les travaux du Comité mixte ont été suspendus *sine die*, le Gouvernement du Soudan du Sud ayant rejeté la possibilité de créer ou maintenir en place des institutions mixtes, y compris l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei. Le référendum sur le statut définitif d'Abyei, dont le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine avait proposé qu'il se tienne en octobre 2013, n'a lui non plus eu lieu, en raison notamment du rejet par le Gouvernement soudanais de la proposition concernant les conditions requises pour voter et la composition de la Commission du référendum. En octobre 2013, la communauté ngok dinka a organisé un référendum unilatéral au cours duquel 99 % des électeurs se sont prononcés en faveur du rattachement de la zone d'Abyei au Soudan du Sud. Les résultats de ce référendum n'ont été reconnus ni par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, ni par la communauté internationale.

10. Avec le quartier général de la Force installé dans la ville d'Abyei, les 10 bases opérationnelles de compagnie permanentes, qui assurent simultanément au moins deux patrouilles indépendantes chacune, ont une capacité suffisante pour couvrir le reste de la zone. Ces bases ont été établies de façon à répondre aux besoins militaires essentiels en matière de surveillance et de vérification. Pour faciliter le retour des personnes déplacées et la migration des nomades et de leur bétail, la mission a mis en place 10 bases opérationnelles temporaires et des postes de contrôle permanents et non permanents, afin de créer une zone de désengagement entre les deux communautés. Le personnel civil opérationnel de la FISNUA contribuera également à une migration organisée et ordonnée des nomades et au retour des personnes déplacées à Abyei en facilitant les initiatives d'apaisement des conflits et de coexistence pacifique entre les Ngok Dinka et les Misseriya.

11. Selon la situation locale en matière d'ordre public et les progrès accomplis dans la création du Service de police d'Abyei, les effectifs de la composante police seront issus de divers pays et participeront à la vérification des qualifications des candidats policiers, à la sélection et au recrutement des agents, à la définition du dispositif de protection de l'ordre public et au développement des capacités du Service de police en assurant des services de formation et un appui opérationnel à Abyei, Diffra et Agok, ainsi que dans d'autres localités placées sous la responsabilité du Service. L'effectif autorisé de la composante de police, qui comprend 50 policiers, doit être entièrement déployé une fois que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais auront approuvé la création du Service de police d'Abyei. Dans l'intervalle, 24 policiers dirigés par le Conseiller principal pour les questions de police (P-5) ont déjà été déployés auprès de la Force. Ils continueront d'appuyer les mécanismes locaux de prévention et de réduction de la criminalité, notamment les comités de protection communautaires non armés, qui assurent une certaine sécurité au sein des communautés. Ils continueront également de fournir un appui au Chef de mission et aux membres de la composante militaire sur des questions relatives au maintien de l'ordre et à la protection des civils.

12. Dans sa résolution 2156 (2014), le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction les recommandations formulées à l'issue d'un examen stratégique réalisé par une équipe intégrée du Siège de l'Organisation des Nations Unies et de la mission, qui mettait en lumière la détérioration des conditions de sécurité dans la zone d'Abyei. L'examen stratégique recommandait que le Soudan et le Soudan du Sud prennent des mesures spécifiques pour promouvoir la consolidation de la paix et de la sécurité à Abyei, notamment par le retrait complet de leurs forces de sécurité, la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, la mise en œuvre des précédentes décisions de ce comité et la fourniture d'un appui en vue de la tenue d'un dialogue intercommunautaire entre les tribus misseriya et ngok dinka. Le Conseil a également prorogé le mandat de la mission pour une période de quatre mois, période au cours de laquelle la Force, le Secrétariat, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien ont encouragé les deux gouvernements à s'acquitter de leurs engagements. Au cours de cette période, une équipe intégrée de la mission et du Siège de l'Organisation des Nations Unies a procédé à une évaluation des besoins opérationnels liés à la mise en œuvre de ces recommandations. Par sa résolution 2179 (2014), le Conseil de Sécurité a prolongé le mandat de la FISNUA jusqu'au 28 février 2015.

13. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est en place et des équipes intégrées composées d'observateurs des Nations Unies et de

représentants soudanais et sud-soudanais effectuent des patrouilles de surveillance et de vérification dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le siège provisoire du Mécanisme se trouve à Kadugli (Soudan). Deux postes de commandement de secteur ont été établis, à Kadugli et à Gok Machar (Soudan du Sud), durant la phase de développement de la capacité opérationnelle initiale (phase I). Les travaux sur le site de Gok Machar sont en voie d'achèvement et les deux autres postes, à Malakal (Soudan du Sud) et à Bouram (Soudan), seront établis pendant la phase de déploiement de la pleine capacité opérationnelle (phase II). Le Mécanisme fait des patrouilles pour vérifier le retrait de tous les éléments armés (Forces armées soudanaises, Armée populaire de libération du Soudan et autres forces armées ou de police). Quatre groupes de travail ont été constitués par la FISNUA, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour faciliter la coordination et la collaboration intermissions dans les domaines de la sécurité, de la logistique et des communications au sein du Mécanisme. Ces groupes sont convenus de leurs mandats respectifs et les stratégies opérationnelles sont en cours de finalisation.

14. Entre le 22 novembre 2013 et le 27 mai 2014, le Gouvernement du Soudan du Sud a temporairement suspendu la participation de ses observateurs aux opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière parce qu'il était préoccupé par la détermination des coordonnées géographiques de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la délimitation du tracé des couloirs frontaliers proposés. En conséquence, les opérations aériennes de vérification et de surveillance du Mécanisme ont été suspendues pendant cette période. Une fois que les observateurs sud-soudanais ont à nouveau participé aux opérations du Mécanisme, celui-ci a officiellement repris ses activités, le 16 juin 2014. Néanmoins, le différend au sujet de la détermination des coordonnées géographiques de la ligne médiane n'est pas encore réglé à ce jour.

15. Les activités de la FISNUA pendant l'exercice 2015/16 seront guidées par les cinq hypothèses ci-après.

16. Premièrement, bien que le Soudan et le Soudan du Sud n'aient fait preuve d'aucune volonté de parvenir à un accord sur les modalités de la mise en place des institutions mixtes provisoires prévues par l'Accord du 20 juin 2011, la FISNUA poursuit le dialogue avec les parties au sujet de la nécessité d'appliquer les dispositions de l'Accord et, en particulier, de reprendre les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei.

17. Deuxièmement, on suppose que les conditions de sécurité dans la zone d'Abyei resteront globalement stables encore qu'imprévisibles du fait d'éventuelles répercussions des conflits dans le Soudan du Sud et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu au Soudan et d'éventuelles incursions de groupes illégaux et de forces supplétives, ainsi que du fait des menaces non militaires à la sécurité, y compris les activités criminelles et la présence d'éléments armés au sein des diverses communautés. Les heurts intercommunautaires, même mineurs, peuvent dégénérer en conflits ouverts. Il faut donc que les parties concernées fassent tout pour les prévenir, avec l'appui de la FISNUA.

18. Troisièmement, avec la mise en place de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits de la FISNUA, on s'attend à ce que la migration saisonnière des nomades misseriya et le retour progressif des Ngok Dinka déplacés

à l'intérieur du pays se déroulent dans le calme et sans obstacle majeur, et que les cas de violences intercommunautaires soient extrêmement peu nombreux.

19. Quatrièmement, en ce qui concerne la mise en œuvre du mécanisme de surveillance de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, on suppose que les conflits dans ces pays continueront d'avoir un impact négatif sur la situation en matière de sécurité dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et qu'ils continueront de retarder la mise en place intégrale du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Néanmoins les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pourraient se mettre d'accord sur l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière. Le Mécanisme continuera d'assurer des patrouilles aériennes et terrestres afin de suivre et vérifier les allégations de mouvements ou d'incidents transfrontaliers et de mener des enquêtes à ce sujet. Compte tenu des difficultés de déploiement rencontrées à ce jour, le budget repose sur les prévisions de stabilité des effectifs déployés.

20. Cinquièmement, bien que le Service de la lutte antimines ait déclaré que les mines terrestres et les restes explosifs de guerre avaient été enlevés dans de nombreux endroits, la présence de ces dangers continuera de poser problème sur le plan de la sécurité, tant au sein de la Zone d'Abyei que dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

21. Sur la base des hypothèses exposées ci-dessus, la FISNUA s'attachera à poursuivre les priorités stratégiques ci-après pendant l'exercice 2015/16 : a) préserver et renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, notamment en assurant la protection des civils; b) faire en sorte que la migration des nomades et le retour des personnes déplacées se déroulent dans le calme et en bon ordre; c) aider les parties à créer et à assurer le bon fonctionnement des institutions essentielles prévues par l'Accord du 20 juin 2011 ainsi que les autres mécanismes pertinents convenus par les parties; d) appuyer la mise en œuvre effective du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; et e) renforcer le partenariat entre la Force et les divers acteurs clefs.

22. Les efforts fournis par la Force pour préserver et renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei visent à créer une situation sans conflit grâce à la formulation et à la mise en œuvre, assortie de délais, d'une stratégie globale de prévention et d'atténuation des conflits. À cet égard, la Mission prévoit de prendre les mesures suivantes :

a) Maintien d'une solide présence militaire, notamment le long des frontières de la zone d'Abyei, afin de décourager d'éventuelles menaces extérieures grâce à des systèmes d'alerte rapide;

b) Renforcement des moyens de prévention avec l'ouverture de couloirs d'accès aux points d'eau et aux pâturages pour les nomades grâce à des mesures d'intervention rapide;

c) Reconfiguration des bases opérationnelles de compagnie et des bases opérationnelles temporaires pour pouvoir intervenir rapidement en cas de nouvelles menaces intérieures ou extérieures;

d) Assistance aux parties pour promouvoir un dialogue intercommunautaire et la réactivation des mécanismes de règlement des conflits intercommunautaires

conduisant à la réconciliation et à la coexistence pacifique des Ngok Dinka et des Misseriya;

e) Organisation des comités mixtes de sécurité qui associeront les chefs communautaires au maintien de la sécurité dans la zone d'Abyei;

f) Surveillance continue de la zone d'Abyei, notamment dans les points chauds recensés, et surveillance aérienne des zones impossibles à surveiller au sol.

23. En outre, la FISNUA fournira une assistance au Mécanisme pour surveiller et vérifier la frontière, de façon à améliorer les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et à instaurer un climat de confiance entre les deux États. La Force aidera également les parties à déterminer ensemble sur le terrain la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans les couloirs frontaliers. Sur le plan opérationnel, du matériel et des fournitures pour les travaux de construction à Gok Machar et Malakal sont acheminés depuis Abyei par la route, en traversant certaines régions du Soudan du Sud. Le climat de violence et d'incertitude qui règne dans les zones jouxtant les routes dans l'État du Bahr el Ghazal septentrional risque d'affaiblir les capacités opérationnelles de la Force. Bien que le carburant et les rations des contingents proviennent essentiellement du Soudan, une partie du carburant et des rations destinés aux soldats et aux observateurs arrive du Soudan du Sud, par Djouba. En outre, quelques articles, notamment du matériel informatique et télématique et des pièces de rechange pour les véhicules, sont transportés d'Entebbe (Ouganda) à Abyei par la route, via Djouba.

24. Au niveau national, la Force s'attachera à assurer la poursuite de la coopération entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ainsi qu'avec leurs interlocuteurs respectifs, notamment les politiciens, les chefs communautaires, l'Union africaine (en particulier le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, afin de partager les informations et les évaluations et de surmonter les nouvelles difficultés.

25. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les opérations de lutte antimines au cours de l'exercice 2015/16 consisteront principalement à répertorier les zones dangereuses, à éliminer les risques liés aux explosifs sur les voies d'accès empruntées par l'équipe de surveillance du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et sur les sites de l'équipe situés des deux côtés de la frontière qui s'étend sur 2 100 kilomètres, aux points prévus de passage, à l'intérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei. Comme on ne connaît pas l'emplacement des explosifs dans la zone frontalière, le Service de la lutte antimines organisera des patrouilles terrestres avec des équipes de déminage dans des véhicules protégés, en vue d'assurer la sécurité et la liberté de circulation. Le Service mettra également des compétences techniques et du matériel à la disposition de la FISNUA, selon que de besoin, pour le contrôle, le stockage et la destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions dans la région d'Abyei et dans la zone frontalière. Enfin, le Service continuera de sensibiliser les membres du personnel de la Force et les communautés locales aux dangers des mines et des restes explosifs de guerre et à la nécessité de signaler toute découverte de tels explosifs à la Force.

26. Au cours de l'exercice 2015/16, la Force mettra en œuvre diverses méthodes de protection de l'environnement concernant la santé et la sécurité de son personnel

afin de limiter au maximum le nombre d'accidents sur le lieu de travail. Elle continuera d'améliorer la gestion et l'élimination des eaux usées et prévoit de traiter les étangs pollués de neuf sites avec des produits écologiques. Le projet de budget pour l'exercice 2015/16 prévoit également la mise en place d'un système de lixiviation pour le camp d'Abyei. La Force continuera à suivre les pratiques optimales et les orientations de la stratégie globale d'appui aux missions en termes de normalisation, de rapport coût-efficacité et de pertinence de ses opérations.

27. Il est prévu que tous les grands projets de construction relatifs à l'établissement et à l'agrandissement de camps soient achevés avant la fin de l'exercice 2014/15. Néanmoins, la Force continuera de s'employer à améliorer la sûreté et la sécurité des locaux, et, à cet égard, prévoit d'achever l'installation d'un système d'éclairage périphérique et la réparation de voies piétonnes dans les camps du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, ainsi que l'entretien et la remise en état de 6,4 kilomètres de voies piétonnes et de routes empruntées par les patrouille dans 10 des camps.

28. Le projet de budget prévoit la création d'un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des installations dont le titulaire sera appelé à continuer d'assurer le contrôle et le suivi des activités d'entretien et de construction des camps. Pour éviter les problèmes que pose l'externalisation des travaux de construction, la mission fera fond sur les succès passés et tirera le meilleur parti possible de ses moyens limités en les combinant avec ceux des éléments précurseurs militaires et en formant des contingents pour qu'ils puissent réaliser les travaux et assurer l'entretien des installations et infrastructures. Si nécessaire, elle utilisera également le matériel lourd de génie excédentaire des missions voisines et les pièces détachées encore en état de fonctionner provenant de biens endommagés ou amortis. Cette approche évitera à la FISNUA de sous-traiter les services nécessaires pour les projets de construction et lui permettra de limiter ses dépenses aux achats de matériaux de construction, de fournitures d'entretien et de pièces de rechange. Elle pourra ainsi continuer d'augmenter les capacités d'entreposage à Kadugli et à Abyei afin de mieux sécuriser les marchandises en transit et de renforcer la gestion de ses actifs dans ces sites essentiels.

29. Pendant l'exercice 2015/16, la Force a l'intention d'utiliser des avions pour procéder à la relève des contingents en provenance d'Abyei. L'achèvement de la construction de la piste d'atterrissage d'Athony étant prévue pour mars 2016, la mission envisage de commencer à utiliser ses avions plutôt que ses hélicoptères entre Abyei et Wau pendant le deuxième trimestre de 2016.

30. Afin de réduire les coûts cachés de transaction et d'administration, la Force prévoit de réduire le recours à des vacataires recrutés sur le plan national de façon à ne plus être tributaire de leurs services. Elle a d'ores et déjà signé un contrat clefs en main de services de gestion du camp d'Abyei. Pendant l'exercice 2015/16, ces services seront étendus à d'autres sites de la mission et concerneront également l'ensemble des travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et installations de tous les camps.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

31. La FISNUA restera en contact étroit et régulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud afin de synchroniser les mesures susceptibles de garantir que les parties s'acquittent de manière suivie de leurs obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des divers accords qu'elles ont signés et donnent suite aux décisions de l'Union africaine. Il importera que la Force continue de coopérer étroitement avec les autres opérations des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, notamment la MINUAD et la MINUSS.

32. Conformément à ses priorités stratégiques, la Force n'enverra pas de personnel civil dans les bureaux de liaison de Khartoum et de Djouba, comme cela avait été prévu au budget des exercices précédents jusqu'à l'exercice 2014/15, mais elle continuera à bénéficier de l'assistance de la MINUAD et de la MINUSS. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo devrait apporter son appui au bureau administratif de la Force à Entebbe.

33. La Force continuera à coopérer avec la MINUAD en vue d'établir et d'exploiter le site du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Bouram et avec la MINUSS à Gok Machar et Malakal. La MINUSS apportera un appui restreint sur les plans logistique et administratif aux travaux de construction des sites de Gok Machar et de Malakal. La Force poursuivra sa coopération avec la MINUSS en mettant en commun avec cette dernière des aéronefs, selon que de besoin.

34. Suite à la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), la mise en service d'Umoja-Démarrage et la réorganisation en services au cours de l'exercice 2013/14, le Centre régional de services d'Entebbe a axé ses efforts sur la stabilisation du modèle de prestation de services, faisant de l'amélioration de la fourniture des services et de l'accroissement de la satisfaction de ses clients ses principales priorités durant 2014/15. Le Centre continuera à fournir aux missions qu'il dessert un appui régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (indemnités pour frais d'études et remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

35. Par l'intermédiaire de sa composante civile opérationnelle et grâce à la coordination entre civils et militaires, la Force continuera de coordonner ses activités avec celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Abyei, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux. Elle appuiera en particulier la fourniture de l'aide humanitaire dans toute la zone d'Abyei et assurera la sécurité et la libre circulation du personnel concerné. Par ailleurs, ses composantes militaire, civile et de police continueront de coordonner leurs efforts avec ceux des organismes, fonds

et programmes des Nations Unies pour protéger les civils. Enfin, la Force s'emploiera, de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à renforcer la coordination en matière d'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique effectué récemment, en particulier en ce qui concerne la facilitation du dialogue intercommunautaire et les mesures visant à améliorer l'ordre public.

36. Dans sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de veiller effectivement à surveiller le respect des droits de l'homme et de lui en rendre compte dans les rapports qu'il lui présenterait. Cette responsabilité continuera d'incomber au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Pour simplifier la présentation des changements qu'il est proposé d'apporter aux ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

38. Le Chef de mission et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA- SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Chef de mission									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Variation nette	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Bureau du commandant de la Force									
Postes approuvés 2014/15	1	–	1	–	2	4	1	–	5
Postes proposés 2015/16	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	(1)	1	(1)	–	(1)	(2)	(1)	–	(3)
Bureau du commandant adjoint de la Force									
Postes approuvés 2014/15	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2015/16	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA- SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du chef d'état-major de la Force									
Postes approuvés 2014/15	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière									
Postes approuvés 2014/15	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2015/16	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2015/16	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre des opérations de commandement^b									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Total									
Effectif approuvé 2014/15	1	3	2	–	3	9	1	–	10
Effectif proposé 2015/16	1	3	2	3	3	12	1	–	13
Variation nette	–	–	–	3	–	3	–	–	3

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Relevant précédemment de la composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle

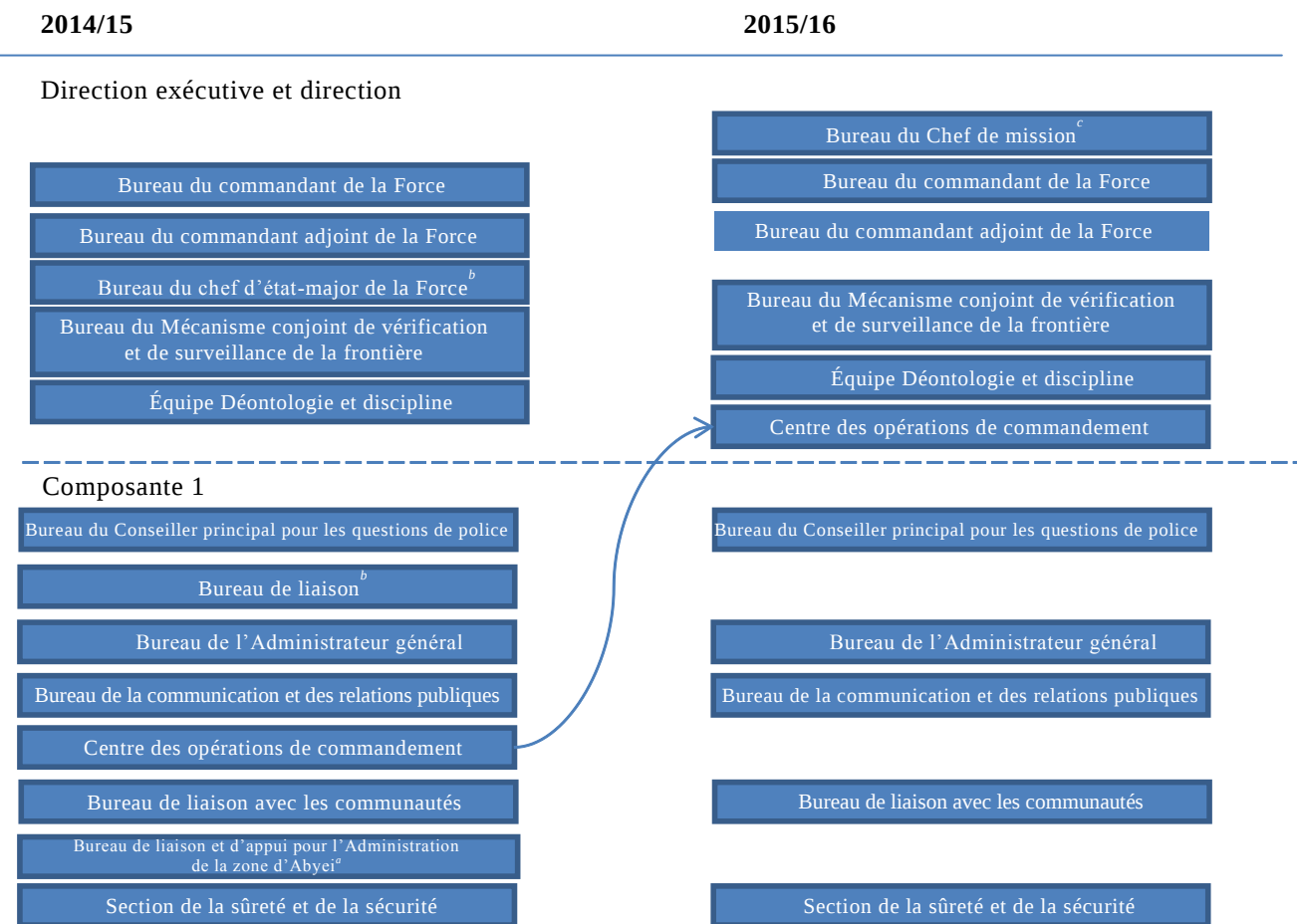
39. À la suite d'une restructuration de la direction de la Mission, le Chef de mission est désormais un civil. Le projet de budget pour l'exercice 2015/16 tient compte de la nouvelle configuration de la composante organique qui est dotée de moyens suffisants pour renforcer ses capacités à exécuter efficacement son mandat.

40. Les changements qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectif des deux composantes organiques de la mission [la direction exécutive et l'administration, et la composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance des frontières)] aux niveaux des bureaux, des sections ou des groupes sont présentés sous forme de diagramme, dans la figure I ci-après. Les changements concernant les postes sont présentés au

tableau 2. Les transferts de bureau, de section ou de groupe tout entiers apparaissent en grisé.

Figure I

Changements qu'il est proposé d'apporter aux bureaux des composantes organiques



Changements proposés pour 2015/16

^a Bureau supprimé; ^b Poste attribué à un officier d'état-major; ^c Bureau créé; → Bureau transféré.

Tableau 2

Changements proposés concernant les ressources humaines au titre de la composante direction exécutive et administration

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents, le cas échéant</i>
Bureau du Chef de mission			
+ 1 SSG, Chef de mission	Réaffectation	Origine : Bureau du commandant de la Force	Commandant de la Force
+1 P-4, assistant spécial	Transfert	Origine : Bureau du commandant de la Force	
+1 P-3, administrateur chargé des rapports	Transfert	Origine : Bureau de l'Administrateur général	
+1 SM, assistant personnel	Transfert	Origine : Bureau du commandant de la Force	
+1 GN, assistant multilingue	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei/composante 1	Assistant administratif
Bureau du commandant de la Force			
+1 D-2, commandant de la Force	Réaffectation	Origine : Bureau du commandant adjoint de la Force	Commandant adjoint de la Force
+1 SM, assistant administratif	Transfert	Origine : Bureau du commandant adjoint de la Force	
-1 SSG, commandant de la Force	Réaffectation	Destination : Bureau du Chef de mission	
-1 P-4, assistant spécial	Transfert	Destination : Bureau du Chef de mission	
-1 SM, assistant personnel	Transfert	Destination : Bureau du Chef de mission	
-1 SM, fonctionnaire du protocole	Transfert	Destination: Bureau de l'Administrateur général	
-1 AN, juriste	Transfert	Destination: Bureau de l'Administrateur général	
Bureau du commandant adjoint de la Force			
+1 D-1, commandant adjoint de la Force	Réaffectation	Origine : Bureau du chef d'état-major de la Force	Chef d'état-major de la Force
-1 D-2, commandant adjoint de la Force	Réaffectation	Destination : Bureau du commandant de la Force	

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents, le cas échéant</i>
-1 SM, assistant personnel	Transfert	Destination : Bureau du commandant de la Force	
Bureau du chef d'état-major de la Force			
-1 D-1, chef d'état-major de la Force	Réaffectation	Destination : Bureau du commandant adjoint de la Force	
Bureau du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière			
+1 SM, assistant administratif	Transfert	Origine : Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei/ composante 1	
Centre des opérations de commandement			
+ 2 postes (1 P-3 et 1 P-4)	Transfert	Du Centre depuis la composante 1	
-1 P-4, administrateur chargé des rapports	Réaffectation/ reclassement	Dans le Centre	
+1 P-3, spécialiste de l'information analytique	Réaffectation/ reclassement	Dans le Centre	Administrateur chargé des rapports (P-4)

Bureau du Chef de mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

41. Pour renforcer la facilitation du dialogue intercommunautaire et appuyer les opérations humanitaires ainsi que la mise en œuvre des programmes de relèvement rapide, il est proposé de restructurer la direction de la FISNUA et de nommer un civil à sa tête afin de distinguer les fonctions de Chef de mission et de commandant de la Force. La mission pourra ainsi renforcer l'appui fourni à l'engagement politique des Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud en vue de faire avancer le processus de paix. La séparation des fonctions permettra de renforcer l'appui politique fourni aux institutions d'Abyei. L'équipe Déontologie et discipline fera rapport au Chef de mission.

42. Le poste de Chef de mission, ayant rang de sous-secrétaire général, sera réaffecté du Bureau du commandant de la Force, et trois postes d'appui (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) seront transférés du Bureau du commandant de la Force et du Bureau de l'Administrateur général. Un poste d'assistant administratif (agent des services généraux) sera réaffecté du Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei aux fonctions d'assistant multilingue.

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

43. Dans le cadre de la restructuration de la direction de la mission, il est proposé de reclasser le poste de commandant de la Force à la classe D-2 en réaffectant le poste D-2 du Bureau du commandant adjoint de la Force. Les cinq postes qui relevaient précédemment de ce bureau seront réaffectés et transférés au Bureau de l'Administrateur principal et au Bureau du Chef de mission. Du point de vue administratif, le commandant de la Force sera secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile), transféré du Bureau du commandant adjoint de la Force.

Bureau du commandant adjoint de la Force

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste

44. Le commandant adjoint de la Force assurera l'intérim lorsque le commandant se trouvera en dehors de la zone de la mission. En raison du reclassement du poste de commandant, le poste de commandant adjoint sera de la classe D-1. Il sera créé par la réaffectation du poste D-1 du Bureau du chef d'état-major de la Force. Un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) sera transféré au Bureau du commandant de la Force.

Bureau du chef d'état-major de la Force

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

45. Du fait des changements intervenus à la tête de la mission, il est proposé de nommer un officier d'état-major au Bureau du chef d'état-major de la Force. Le poste de classe D-1 sera réaffecté au Bureau du commandant adjoint de la Force.

Bureau du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

46. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) du Bureau de liaison et d'appui de l'Administration de la zone d'Abyei afin de fournir un appui administratif au Chef du Bureau du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la structure actuelle du Mécanisme ne prévoyant pas cette capacité. Les responsabilités attachées à ce poste consisteront notamment à gérer la correspondance pour seconder le chef dans l'exercice des responsabilités administratives et fiduciaires du Bureau. Par ailleurs, le poste a pour fonction d'améliorer la communication entre les composantes appui et militaire de la mission.

Centre des opérations de commandement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

47. Du fait de la restructuration intervenue à la tête de la mission, il est proposé d'intégrer le Centre des opérations de commandement à la composante direction exécutive et administration plutôt qu'à la composante 1, pour assurer une meilleure cohérence avec la nature de sa mission. Le Centre est chargé de rassembler et de synthétiser les rapports d'activité de la mission, d'analyser la situation à Abyei et de

faire rapport à ce sujet. Il s'emploiera également à renforcer les capacités opérationnelles de la mission, en particulier en ce qui concerne la collecte, le traitement et la diffusion de l'information, la prévention et la gestion des crises, et l'établissement des rapports. Il est proposé de déclasser le poste d'administrateur chargé des rapports de la classe P-4 à la classe P-3 par souci d'adéquation avec les fonctions s'y rapportant.

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

48. La Force continuera d'assurer seule la sécurité dans la zone d'Abyei, après le retrait des forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des forces de police soudanaises et sud-soudanaises, à l'exception de la police soudanaise chargée de garder les champs pétrolifères de Diffra, au mépris de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Elle mènera des opérations mobiles et dynamiques, effectuera des patrouilles de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande pour surveiller les opérations de démilitarisation, contrer les menaces, évaluer en permanence les conditions de sécurité, instaurer la confiance et aider à la création de conditions propices à la sûreté et à la sécurité des opérations humanitaires. Au besoin, elle assurera la sécurité des infrastructures pétrolières et coopérera avec le service de police d'Abyei, quand celui-ci sera établi. Pendant la saison sèche, la mission consacrera des ressources supplémentaires à des secteurs essentiels afin d'assurer la sécurité de la migration saisonnière. Dans le cadre de l'application des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 relatives à la sécurité, elle facilitera les travaux du comité et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

49. Au cas où le Soudan et le Soudan du Sud arriveraient à faire sortir le processus politique relatif à Abyei de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, la Force continuerait d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Du personnel civil affecté à cet effet apporterait un appui au Comité mixte de contrôle d'Abyei et à la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei, du Conseil de la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei. Les composantes militaire et civile fourniront une aide et un soutien techniques aux initiatives de dialogue entre les populations misseriya et ngok dinka, notamment en cherchant à mieux coordonner les activités avec les équipes de pays des Nations Unies dans la zone d'Abyei et en accroissant la communication avec les populations locales.

50. Si les parties mettent en place le Service de police d'Abyei, la composante police de la Force participerait, conformément à son mandat relatif au renforcement des capacités, aux activités suivantes : élaboration de la structure de la police et établissement des documents de base nécessaires, concernant notamment le mandat du personnel de police, le plan stratégique, le plan de mise en œuvre et le concept d'opérations, en consultation avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei; mise au point des critères de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement; organisation de stages et d'activités de mentorat; recensement et mobilisation des donateurs. La composante police effectuera également des patrouilles locales pour garantir la sécurité et le maintien de l'ordre et protéger le retour des déplacés, assurera l'appui et la coordination des comités de police de proximité et organisera des programmes de formation et de sensibilisation au niveau local sur les questions de maintien de l'ordre.

51. La Force, qui a pour mandat d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre leurs accords relatifs à la sécurité aux frontières, appuiera les missions de surveillance, de vérification et d'enquête du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, en contribuant aux activités de planification, d'arbitrage, de liaison et de coordination, d'établissement de rapports, de partage de l'information et de patrouilles, et en assurant la sécurité, le cas échéant. Le Service de la lutte antimines fournira des véhicules à l'épreuve des mines et des équipes possédant des capacités de destruction des mines et munitions pour assurer efficacement la libre circulation du personnel du Mécanisme, à l'intention duquel il élaborera et assurera également des formations spécifiques, selon que de besoin.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité pour permettre des retours volontaires en toute sécurité, une migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire; et renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

1.1.1 Poursuite des opérations de retour librement consenti des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine (2013/14 : 61 000; 2014/15 : 80 000; 2015/16 : 80 100)

1.1.2 Aucune attaque contre le personnel humanitaire (2013/14 : 12; 2014/15 : 0; 2015/16: 0)

1.1.3 Moins de 5 cas de violences intercommunautaires signalés durant la migration (2013/14 : 12; 2014/15 : <5; 2015/16 : <5)

1.1.4 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de matériel et d'armes a été signalée : 2013/14 : 56; 2014/15 : 40; 2015/16 : 40)

1.1.5 Aucun mouvement de la FISNUA, y compris du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils, n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei (2013/14 : 0; 2014/15: 0; 2015/16: 0)

Produits

- 680 760 jours de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et maîtriser, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (30 soldats par patrouille × 62 patrouilles par jour × 366 jours)
- 9 516 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone administrative d'Abyei afin d'assurer l'alerte rapide et d'atténuer les litiges (13 équipes × 2 patrouilles par jour × 366 jours)
- 117 heures de vol ont été effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquêter sur les incidents (2,25 heures x 52 semaines)

- Organisation de 320 réunions du Comité mixte de sécurité, auxquelles participent la Force et les populations misseriya et ngok dinka
- Soutien logistique et administratif et fourniture de conseils à 5 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei
- Organisation et facilitation de 10 réunions entre les chefs traditionnels misseriya et ngok dinka en vue de lancer le dialogue intercommunautaire sur la coexistence pacifique, la réconciliation et la revitalisation des mécanismes de règlement des différends intercommunautaires
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et 2 562 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes × 1 patrouille par jour × 366 jours)
- 7 320 jours de patrouilles locales interactives effectuées par la Police des Nations Unies dans la zone d'Abyei pour le suivi du retour en toute sécurité des personnes déplacées, de la sécurité et du maintien de l'ordre et établissement de rapports à ce sujet (10 équipes x 2 patrouilles par jour x 366 jours)
- Fourniture de conseils à 10 comités locaux de protection et de 10 programmes locaux de formation et de sensibilisation et facilitation de leurs activités
- Fourniture de conseils à 14 réunions du mécanisme de coordination intermissions sur la migration visant à faciliter une migration annuelle organisée et systématique
- Réalisation de 15 projets à effet rapide, qui constitueront des mesures de renforcement de la confiance permettant à la Force de contribuer au relèvement et à la reconstitution des populations locales, ce qui améliorera les perspectives de paix et de stabilité durables et renforcera la confiance que les populations accordent à la Force
- Ouverture de 100 kilomètres de routes grâce à la campagne de vérification et de déminage menée dans la zone d'Abyei

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Mise en place intégrale et fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

1.2.1 Déploiement de membres du personnel de la Force au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations

1.2.2 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de 50 % de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée

1.2.3 Aucun mouvement de la Force, y compris du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2013/14 : 0; 2014/15 : 0; 2015/16 : 0)

Produits

- 4 575 patrouilles terrestres mixtes (10 équipes × 1,25 patrouille par jour × 366 jours) et 84 patrouilles aériennes effectuées chaque mois par les équipes du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 7 patrouilles aériennes par mois

- 12 réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations pour fournir des conseils et un appui à la coordination et à la planification des opérations dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée
- Des mines terrestres et des restes explosifs de guerre ou d'autres dangers sont recensés et éliminés sur 300 km le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, à la demande de la Force et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- 1 800 missions d'équipes d'appui aux patrouilles (10 équipes d'appui aux patrouilles x 1 patrouille par jour x 180 jours ouvrables) assurées à l'appui des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Déploiement complet du personnel du Service de la lutte antimines au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations

Facteurs externes

Toutes les parties respectent les accords, dont celui du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei; celui du 27 septembre 2012, concernant les arrangements en matière de sécurité; celui du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière; et celui du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais assurent à la Force tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, conformément aux résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et à l'accord sur le statut des forces conclu avec les deux parties. La FISNUA jouit de la totale liberté de circulation et n'est pas entravée dans ses opérations par les conflits transfrontières.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance des frontières)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2014/15	225
Effectif proposé 2015/16	225
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2014/15	5 101
Effectif proposé 2015/16	5 101
Variation nette	–
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2014/15	50
Effectif proposé 2015/16	50
Variation nette	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police										
Postes approuvés 2014/15	—	—	2	—	1	3	2	—	5	
Postes proposés 2015/16	—	—	2	—	1	3	2	—	5	
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Bureau de liaison (3 sites)										
Postes approuvés 2014/15	—	—	3	—	—	3	4	—	7	
Postes proposés 2015/16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Variation nette	—	—	(3)	—	—	(3)	(4)	—	(7)	
Bureau de l'Administrateur général										
Postes approuvés 2014/15	—	1	2	1	1	5	1	—	6	
Postes proposés 2015/16	—	1	3	—	2	6	1	—	7	
Variation nette	—	—	1	(1)	1	1	—	—	1	
Bureau de la communication et des relations publiques										
Postes approuvés 2014/15	—	—	1	—	—	1	1	—	2	
Postes proposés 2015/16	—	—	1	1	—	2	—	—	2	
Variation nette	—	—	—	1	—	1	(1)	—	—	
Centre des opérations de commandement^b										
Postes approuvés 2014/15	—	—	1	1	—	2	—	—	2	
Postes proposés 2015/16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Variation nette	—	—	(1)	(1)	—	(2)	—	—	(2)	
Bureau de liaison avec les communautés										
Postes approuvés 2014/15	—	—	1	1	1	3	18	9	30	
Postes proposés 2015/16	—	—	3	3	—	6	3	—	9	
Variation nette	—	—	2	2	(1)	3	(15)	(9)	(21)	
Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei										
Postes approuvés 2014/15	—	—	2	1	1	4	1	—	5	
Postes proposés 2015/16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Variation nette	—	—	(2)	(1)	(1)	(4)	(1)	—	(5)	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section de la sécurité et de la sûreté										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	12	13	11	–	24	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	12	14	11	–	25	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés 2014/15	–	1	13	4	16	34	38	9	81	
Postes proposés 2015/16	–	1	10	5	15	31	17	–	48	
Variation nette	–	–	(3)	1	(1)	(3)	(21)	(9)	(33)	
Total (I à IV)										
Effectif approuvé 2014/15									5 457	
Effectif proposé 2015/16									5 424	
Variation nette									(33)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Relève désormais de la composante direction exécutive et administration.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 21 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 9 postes

52. Les changements qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs au titre de la composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière) aux niveaux des bureaux, des sections ou des groupes sont présentés sous forme de diagramme, dans la figure I (voir direction exécutive et administration). Les changements concernant les postes sont présentés au tableau 4. Les transferts de bureau, de section ou de groupe tout entiers apparaissent en grisé.

Tableau 4

Changements proposés concernant les ressources humaines au titre de la composante 1

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
Bureau de liaison (-7 postes)			
-1P-4, attaché de liaison (Khartoum)	Transfert	Destination: Bureau de l'Administrateur général	
-2P-4, attachés de liaison (Djouba, El Muglad)	Transfert	Destination : Bureau de liaison avec les communautés	
-1AN, juriste (El Muglad)	Réaffectation	Destination : Section des achats/composante appui	
-2GN, assistant de liaison (Khartoum, Djouba)	Réaffectation	Destination : Groupe de la gestion des avant-postes/composante appui	
-1GN, assistant administratif (El Muglad)	Réaffectation	Destination : Section du génie (Abyei)/composante appui	
Bureau de l'Administrateur général (+1 poste)			
+1 P-4, attaché de liaison (Abyei)	Transfert	Origine : Bureau de liaison (Khartoum)	
+1 P-4, juriste	Réaffectation	Dans le même bureau	Administrateur chargé des rapports
-1 P-4, administrateur chargé des rapports	Réaffectation	Dans le même bureau	
-1 P-3, administrateur chargé des rapports	Transfert	Destination : Bureau du Chef de mission/direction exécutive et administration	
+1 SM, fonctionnaire du protocole	Transfert	Origine : Bureau du commandant de la Force/direction exécutive et administration	
+1 AN, juriste	Transfert	Origine : Bureau du commandant de la Force/direction exécutive et administration	
-1 GN, assistant administratif	Suppression		
Bureau de la communication et des relations publiques (pas de changement net du nombre de postes)			
+1 P-3, fonctionnaire de l'information	Création		
-1 AN, fonctionnaire de l'information	Suppression		

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
Bureau de liaison avec les communautés (-21 postes/emplois de temporaire)			
+2 P-4, relais communautaire (Abyei)	Transfert	Origine : Bureau de liaison (Djouba, El Muglad)	
+1 P-3, relais communautaire	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei	Administrateur de programme
+1 P-3, relais communautaire	Réaffectation/rec lassement	Origine : Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei	P-4, Coordonnateur
+1 P-3, relais communautaire	Réaffectation	Dans le même bureau	Administrateur chargé des rapports
-1 P-3, administrateur chargé des rapports	Réaffectation	Dans le même bureau	
-1 SM, assistant administratif	Réaffectation	Destination : Section de la sécurité et de la sûreté	
+3 GN, assistants multilingues	Réaffectation	Dans le même bureau	Attachés de liaison
-3 GN, assistants de liaison	Réaffectation	Dans le même bureau	
-6 GN, assistants de liaison	Suppression		
-9 AN, attachés de liaison (adjoints de 1 ^{re} classe)	Suppression		
-5 VNU, relais communautaire	Suppression		
-2 VNU, relais communautaire	Réaffectation	Destination : Section de l'information géographique et des télécommunications/composante appui	
-1VNU, relais communautaire	Réaffectation	Destination : Section des transports et des mouvements aériens et de surface/composante appui	
-1 VNU, relais communautaire	Réaffectation	Destination : Section des services médicaux/composante appui	
Section de la sûreté et de la sécurité (+1 poste)			
+1 P-3, chef adjoint de la Section de la sécurité	Reclassement	Dans la même section	Assistant à la sécurité (agent du Service mobile)
-1 SM, assistant à la sécurité	Reclassement	Dans la même section	
+1 SM, agent de sécurité	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison avec les communautés	Assistant administratif

Unité administrative et informations concernant les postes	Changement proposé	Origine ou destination du transfert ou type de transformation	Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant
Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei (-5 postes)			
-1 P-5, attaché de liaison hors classe	Suppression		
-1 P-4, coordonnateur	Réaffectation/rec lassement	Destination : Bureau de liaison avec les communautés	
-1 P-3, administrateur de programme	Réaffectation	Destination : Bureau de liaison avec les communautés	
-1 SM, assistant administratif	Transfert	Destination : Bureau du Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière/direction exécutive et administration	
-1 GN, assistant administratif	Réaffectation	Destination : Bureau du Chef de mission/composante direction exécutive et administration	
Centre des opérations de commandement (-2 postes)			
-2 postes (1 P-3, 1 P-4)	Transfert	Origine : du Centre à destination de la composante direction exécutive et administration	

Bureau de liaison (3 sites)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes

53. Il est proposé de restructurer les bureaux de liaison à Khartoum, Djouba et El Muglad et de transférer et réaffecter les postes comme indiqué au tableau 4. Le bureau de liaison de Khartoum et de Djouba est dirigé par un officier supérieur de la composante militaire, qui sera maintenu à son poste. Comme il faut assurer la liaison et la coordination entre la FISNUA et les équipes de pays des Nations Unies pour le Soudan et le Soudan du Sud à Khartoum et à Djouba, il est proposé de nommer un officier de liaison qui sera basé à Abyei dans le Bureau de l'Administrateur général, mais qui se rendra souvent à Khartoum et à Djouba.

54. Le bureau de liaison d'El Muglad devait essentiellement servir de relais avec la communauté misseriya pendant la saison des pluies, lorsqu'elle se trouve en grande partie au nord et au nord-ouest de la zone d'Abyei. Le bureau n'ayant jamais été créé, il est recommandé de transférer ou réaffecter les postes comme indiqué dans le tableau 4.

Bureau de l'Administrateur général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

55. Le Bureau de l'Administrateur général s'acquitte des trois tâches suivantes : donner des conseils au Chef de mission sur les questions politiques et stratégiques relatives à l'exécution du mandat de la mission et aux relations avec les acteurs externes; superviser le travail du Bureau de liaison avec les communautés; et coordonner les fonctions de planification stratégique de la mission, le budget axé sur les résultats et les rapports sur l'exécution des programmes, et la correspondance avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le poste d'officier de liaison (P-4), auparavant basé à Khartoum, sera transféré à Abyei et relèvera de l'Administrateur général, de sorte à renforcer les échanges d'informations, la coordination et la planification stratégique entre la FISNUA et les équipes de pays des Nations Unies pour le Soudan et le Soudan du Sud à Khartoum et à Djouba. Au Bureau de l'Administrateur général, un poste d'administrateur chargé des rapports (P-4) sera transformé en poste de juriste. Un poste d'administrateur chargé des rapports (P-3) sera transféré au Bureau du Chef de mission et un poste de juriste ainsi qu'un poste de fonctionnaire du protocole seront transférés du Bureau du commandant de la Force, conformément à la reconfiguration de la direction de la mission. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (Services généraux).

Bureau de la communication et des relations publiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

56. Un poste de responsable de l'information (P-3) est créé à Abyei pour promouvoir les activités de la mission en vue de l'exécution de son mandat et faciliter les relations entre le Chef de mission et les représentants des médias locaux et internationaux. Le titulaire du poste produira des analyses et fournira des informations aux organes de presse locaux et nationaux, ce qui permettra aux populations locales de mieux comprendre le mandat, les activités et les réalisations de la FISNUA, ainsi que ses difficultés. Il est proposé de supprimer un poste de responsable de l'information de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, compte tenu de la difficulté à trouver un candidat recruté sur le plan national qui soit à même d'entretenir un dialogue à la fois avec les communautés ngok dinka et misseriya.

Bureau de liaison avec les communautés

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 15 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 9 postes

57. Conformément aux recommandations issues du bilan stratégique, la FISNUA entend conserver et reconfigurer le Bureau de liaison avec les communautés afin de soutenir les initiatives d'apaisement des tensions entre les communautés, renforcer les relations avec les populations locales et coopérer avec les équipes de pays des

Nations Unies au titre de programmes de réconciliation. Le Bureau mettra l'accent sur trois des quatre priorités stratégiques recensées dans le bilan stratégique, à savoir : appuyer le dialogue et la réconciliation entre les populations, soutenir l'action de proximité et assurer la coordination avec les équipes de pays des Nations Unies au titre de programmes de réconciliation. Il est proposé de prendre des postes à d'autres bureaux par réaffectation ou transfert, comme indiqué au tableau 4, de sorte que le poste d'attaché de liaison (P-5) existant puisse bénéficier de l'aide de cinq postes d'assistant (2 P-4 et 3 P-3). Trois postes d'assistant chargé de la liaison (agent des services généraux) seront transformés en postes d'assistant multilingue dans le même bureau. Il est proposé de supprimer 15 postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national et 9 postes de Volontaire des Nations Unies, et de transférer à d'autres bureaux 4 postes de Volontaire des Nations Unies et 1 poste d'agent du Service mobile. Les modifications apportées au tableau d'effectifs tiennent compte de la redéfinition des activités prioritaires du Bureau.

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

58. Le niveau de risques liés à la sécurité étant élevé dans la zone d'Abyei, il a été jugé nécessaire d'augmenter les capacités de la Section de la sûreté et de la sécurité pour surveiller les activités courantes, superviser les fonctions administratives et coordonner les questions de sécurité avec d'autres entités. Il est donc proposé de reclasser à P-3 un poste d'agent du Service mobile et de le transformer en poste de chef adjoint de la sécurité, qui remplacera également le Chef en cas d'absence de ce dernier, et de transférer du Bureau de liaison avec les communautés un poste d'agent du Service mobile, qui sera transformé en poste d'agent de sécurité. L'agent de sécurité s'occupera de l'administration du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, qui joue un rôle déterminant dans les opérations de la mission relatives à la sécurité, notamment les déplacements du personnel, les analyses et les habilitations de sécurité et la facilitation des interventions d'urgence.

Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

59. Le Bureau de liaison et d'appui pour l'Administration de la zone d'Abyei devait permettre à la mission de faciliter l'appui à fournir à l'Administration de la zone d'Abyei. L'Administration n'a pas encore été constituée, du fait de retards dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Il est donc recommandé de supprimer le poste d'attaché de liaison principal (P-5) et d'utiliser les autres postes dans d'autres bureaux, comme indiqué dans le tableau 4.

Composante 2 : appui

60. Au cours de l'exercice, aux fins de faciliter l'exécution du mandat de la FISNUA, la composante appui fournira des services logistiques, administratifs et techniques efficaces, à savoir : administration du personnel, entretien et construction de bureaux et de logements, communications et services informatiques, opérations de transport aérien et de surface, services médicaux, gestion du matériel, services

dans les camps, opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks et services de sécurité.

61. La dotation en effectifs civils a été rationalisée afin de mieux aligner les ressources humaines sur les priorités de la mission en 2015/16. À la suite de l'examen des effectifs civils réalisé en septembre 2014, la mission compte reconfigurer son organigramme en 2015/16 et, par là même, introduire le principe de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur l'intégration et la réorganisation des fonctions existantes au sein de la composante appui.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture d'un appui plus efficace et plus rationnel sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité	2.1.1 Amélioration de routes et mise en place d'infrastructures et de procédés respectueux de l'environnement 2.1.2 Amélioration des processus financiers et d'achats grâce à la mise en service d'Umoja

Produits

Amélioration des services

- Remise en état des infrastructures dans 11 sites et travaux d'agrandissement des camps du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Amélioration des processus-métier des domaines de la finance et des achats grâce au fonctionnement adéquat d'Umoja
- Mise en œuvre des procédures et des systèmes sans risque pour l'environnement dans le domaine de la gestion des installations

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'une force composée en moyenne de 5 101 militaires, 225 observateurs militaires et 50 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Administration d'un effectif moyen de 298 civils, dont 168 recrutés sur le plan international, 98 recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline valable pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), englobant formation, prévention, suivi et mesures disciplinaires; et d'un programme d'orientation du personnel

Installations et infrastructures

- Services d'entretien au quartier général de la Force et dans tous les postes de commandement de secteur, sur 16 sites en tout
- Installation d'un périmètre d'éclairage et remise en état des voies piétonnes dans des camps du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, et de 6,4 kilomètres de voies piétonnes et de routes de patrouille dans 10 camps
- Services d'assainissement dans 16 sites, comprenant l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets

- Entreposage et fourniture de 5,5 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 300 véhicules appartenant à l'ONU, dont 4 véhicules blindés, et de 499 véhicules appartenant aux contingents dans 5 sites (Abyei, Kadugli, Gok Machar, Malakal et Bouram)
- Fourniture de 1,2 million de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 6 hélicoptères, dont 2 appareils militaires, dans 7 sites (Abyei, Athony, Gok Machar, Kadugli, Wau, Tajale et Mayalachak)
- Fourniture de 5,6 millions de litres de carburant et lubrifiant pour les opérations aériennes

Communications

- Services d'appui et de maintenance pour un réseau de satellites et des stations terriennes permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant 3 stations terriennes de communication par satellite fixes et 7 sur remorque, 22 centraux téléphoniques et 58 liaisons hertziennes, 30 modems satellitaires, 20 terminaux à large bande INMARSAT et 25 téléphones satellitaires
- Exploitation et entretien d'un système radio à ressources partagées (Tetra) composé de : a) 211 unités de matériel à haute fréquence (HF) et 40 unités de matériel à très haute fréquence (VHF); b) 38 unités de matériel de communication par satellite; c) 5 unités de matériel de visioconférence et 1 unité de matériel de radiodiffusion; et d) 1 081 unités de matériel de communication divers

Informatique

- Services d'appui et d'entretien de 744 unités d'utilisateurs finals et 29 dispositifs d'arrière-plan; 16 appareils permettant d'utiliser le système d'information géographique; 58 dispositifs mobiles; et 24 appareils divers dans 26 sites
- Services d'appui et de maintenance pour des réseaux locaux dans 22 sites et des réseaux à longue distance dans 6 sites (Abyei, Kadugli, Gok Machar, Khartoum, Djouba et Valencia), destinés à 541 utilisateurs, comptes génériques compris

Services médicaux

- Entretien du dispositif d'évacuation à l'échelle de la mission par voies aérienne et terrestre pour tous les sites de la FISNUA, notamment pour l'évacuation vers des hôpitaux de niveau III dans 2 villes (Addis-Abeba et Kampala)
- Exploitation et entretien d'un dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU, 7 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents et 1 hôpital de niveau II
- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH, et programme de sensibilisation au VIH, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés auprès du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans la zone administrative d'Abyei et pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

- Services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les visiteurs de marque
- 16 évaluations de la sécurité des sites des organismes, fonds et programmes des Nations Unies établis à côté des camps de la FISNUA, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble »; 27 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle et 12 visites du personnel

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	3	8	16	6	2	24
Postes proposés 2015/16	–	1	5	6	16	28	8	8	44
Variation nette	–	–	1	3	8	12	2	6	20
Pilier Services^c									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	3	7	13	6	–	19
Postes proposés 2015/16	–	–	3	9	14	26	26	10	62
Variation nette	–	–	–	6	7	13	20	10	43
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	1	12	13	–	–	13
Variation nette	–	–	–	1	12	13	–	–	13
Total partiel (pilier Services)									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	3	3	7	13	6	–	19
Effectif proposé 2015/16	–	–	3	10	26	39	26	10	75
Variation nette	–	–	–	7	19	26	20	10	56
Pilier Chaîne d'approvisionnement^d									
Postes approuvés 2014/15	–	–	9	8	61	78	56	26	160
Postes proposés 2015/16	–	–	6	5	47	58	37	14	109
Variation nette	–	–	(3)	(3)	(14)	(20)	(19)	(12)	(51)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>		
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	3	12	15	–	15
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(3)	(12)	(15)	–	(15)
Total partiel (pilier Chaîne d’approvisionnement)								
Effectif approuvé 2014/15	–	–	9	11	73	93	56	175
Effectif proposé 2015/16	–	–	6	5	47	58	37	109
Variation nette	–	–	(3)	(6)	(26)	(35)	(19)	(66)
Total partiel (personnel civil)								
Postes approuvés 2014/15	–	1	16	14	76	107	68	203
Postes proposés 2015/16	–	1	14	20	77	112	71	215
Variation nette	–	–	(2)	6	1	5	3	12
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	3	12	15	–	15
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	1	12	13	–	13
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	–	(2)
Total								
Effectif approuvé 2014/15	–	1	16	17	88	122	68	218
Effectif proposé 2015/16	–	1	14	21	89	125	71	228
Variation nette	–	–	(2)	4	1	3	3	10

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Anciens Services administratifs.

^d Anciens Services d’appui intégrés.

62. La réorganisation de la composante appui englobe la mise en place de deux piliers principaux (Chaîne d’approvisionnement et Services) pour les fonctions opérationnelles, le changement de la structure hiérarchique et la fusion de sections. Le pilier Chaîne d’approvisionnement remplacera les Services d’appui intégrés, et le pilier Services, les Services administratifs. La réorganisation est présentée sous forme de diagramme pour chaque unité administrative (fig. II).

63. La réorganisation de la composante appui, et la réaffectation des postes qu’elle entraîne entre le Bureau du Chef de l’appui à la mission, le pilier Services et le pilier Chaîne d’approvisionnement, a été conçue de façon à dégager des synergies et centraliser le contrôle de la manière suivante :

a) La fusion des sections des finances et du budget permettra de simplifier les procédures et d’établir des processus efficaces de bout en bout. Une équipe intégrée se chargera de l’ensemble du processus budgétaire, de l’élaboration du budget aux activités d’exécution et de rapports, ce qui permettra d’accroître le suivi et le contrôle;

b) Dans le domaine des transports et des mouvements aériens et de surface, un certain nombre de tâches relatives aux mouvements de personnel et de marchandises, menées distinctement dans le cadre de la structure actuelle, seront regroupées pour améliorer l'utilisation optimale du personnel et d'autres ressources à la disposition de la mission;

c) La mise en œuvre du concept de la gestion de la chaîne d'approvisionnement permettra de renforcer la supervision et le contrôle des actifs immobilisés et des stocks de la mission en regroupant le stockage de ces actifs et en centralisant la gestion des entrepôts;

d) La Section des services financiers (regroupant l'ancienne Section des finances et le Groupe du budget), la Section des ressources humaines et la Section de l'information géographique et des télécommunications (ancienne Section des communications et de l'informatique) seront transférées et rempliront un rôle consultatif stratégique sous la supervision du Chef de l'appui à la mission.

64. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, la FISNUA a, le 1^{er} novembre 2014, achevé le transfert de deux agents recrutés sur le plan national et de leurs postes de la Section des finances au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Le Bureau d'appui de la FISNUA à Entebbe est en cours de remaniement; il sera plus petit et sera uniquement chargé d'appuyer les capacités dans les domaines des achats, du contrôle des mouvements et des ressources humaines. En 2014/15, la mission a commencé le transfert de postes d'Entebbe à Abyei. Cet exercice, qui devrait s'achever en 2015/16, concernera le Bureau du Chef du pilier Services, la Section de la gestion financière, le Groupe de la gestion des risques et de la mise aux normes, le Groupe de la gestion des marchés et la Section des ressources humaines, à l'exception de trois postes d'agent des ressources humaines (1 SM et 2 GN) basés à Entebbe. Outre le personnel des ressources humaines, le Bureau d'appui de la FISNUA à Entebbe comprendra la Section des achats et deux agents recrutés sur le plan national chargés d'assurer le contrôle des mouvements de passagers et de marchandises à Entebbe, où se fait l'arrivée et le départ du personnel civil et militaire.

65. À l'issue de l'examen des effectifs civils effectué à la FISNUA au cours de l'exercice 2014/15, diverses mesures concernant les postes ont été recommandées; elles figurent ci-après pour chaque unité administrative et dans les tableaux 6 à 8. La réaffectation des ressources de l'ensemble d'un bureau, y compris les mouvements d'Entebbe à Abyei, expliqués au paragraphe 64, et la réorganisation de la composante appui, expliquée au paragraphe 63, sont grisées pour les distinguer des modifications apportées à tel ou tel poste. Dans le texte et dans les tableaux, tous les piliers sont désignés sous leur nouvelle appellation : Services et Chaîne d'approvisionnement.

Figure II
Modifications qu'il est proposé d'apporter aux bureaux dans le cadre
de la composante appui



Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 6 postes

66. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission se compose de plusieurs groupes et sections, dont il est proposé de réaffecter certains en 2015/16, comme il est indiqué dans la figure II et expliqué au paragraphe 63 plus haut. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les modifications concernant tel ou tel poste de chaque section dans le tableau 6 et les paragraphes qui suivent.

Tableau 6

Changements proposés concernant les ressources humaines relevant du Chef de l'appui à la mission

<i>Unité administrative et information concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédente du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
Bureau du Chef de l'appui à la mission (-8 postes)			
-1 P -3, fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Destination : Groupe de la gestion des avant-postes relevant du pilier Services	
-3 SM, fonctionnaires d'administration (Gok Machar, Malakal et Bouram)	Transfert	Destination : Groupe de la gestion des avant-postes relevant du pilier Services	
-2 GN, assistants administratifs (Malakal et Bouram)	Réaffectation	Destination : Section du génie relevant du pilier Services	
-2 GN, assistants administratif (Kadugli, Gok Machar)	Transfert	Destination : Groupe de la gestion des avant-postes relevant du pilier Services	
Groupe de la sécurité aérienne (-1 poste)			
+1 P-3, spécialiste de la sécurité aérienne	Reclassement		P-4
-1 P-4, spécialiste de la sécurité aérienne	Reclassement		
-1 P -3, spécialiste de la sécurité aérienne (Abyei)	Réaffectation	Destination : Groupe de la gestion des avant-postes relevant du pilier Services (Kadugli)	
Section de la gestion financière (+6 postes)			
+3 postes vers Abyei (1 P -3, 2 SM)	Transfert	Origine : Section du génie relevant du pilier Services	

<i>Unité administrative et information concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédente du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
+3 postes vers Abyei (1 P-4, 1 SM, 1 VNU)	Transfert	Origine : Groupe du budget	
Section des ressources humaines (+6 postes)			
+3 postes vers Abyei (1 P-4, 1 P -3, 1 SM), +3 postes restant à Entebbe (1 SM, 2 GN)	Transfert	Origine : Section relevant du pilier Services	
Section de l'information géographique et des télécommunications (+24 postes ou emplois de temporaire)			
+20 postes ou emplois de temporaire (1 P-4, 2 P-3, 8 SM, 4 GN, 5 VNU)	Transfert	Origine : Section relevant du pilier Chaîne d'approvisionnement	
+1 P-3, informaticien	Création		
+1 SM, technicien chargé de la sécurité des systèmes informatiques	Création		
+1 VNU, informaticien (superviseur du Service d'assistance)	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison avec les communautés (composante 1)	Relais communautaire
+1 VNU, informaticien (administrateur de réseau)	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison avec les communautés (composante 1)	Relais communautaire
Groupe du budget (-3 postes)			
-3 postes basés à Entebbe (1 P -4, 1 SM, 1 VNU)	Transfert du groupe	Destination : Section de la gestion financière	
Groupe de la gestion des marchés (-4 postes)			
-4 postes basés à Entebbe (1 P -3, 2 SM, 1 VNU)	Transfert du groupe	Destination : Pilier Services	
Gestion des risques, mise aux normes et contrôle (aucun changement net)			
Transfert de postes d'Entebbe à Abyei (1 P -4, 1 SM, 1 GN)	Transfert	Au sein du même bureau	

Bureau du Chef de l'appui à la mission (équipe de direction)

67. L'équipe de direction du Bureau du Chef de l'appui à la mission est constituée de fonctionnaires chargés de faire des recommandations au Chef de l'appui à la mission tout en dirigeant l'élaboration de stratégies, politiques, procédures et projets et la mise en œuvre des plans. Dans le cadre de la réorganisation de la composante appui, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 63 ci-dessus, il a été décidé de conserver un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) et 2 postes d'assistant administratif (1 SM et 1 GN) afin de prendre en charge ces questions très importantes. Il est proposé de transférer et de réaffecter au pilier Services les autres postes administratifs qui relevaient de ce bureau, au sein du Groupe de la gestion des avant-postes et de la Section du génie, ainsi qu'il est indiqué au tableau 6.

Groupe de la sécurité aérienne

68. À la suite de l'examen des effectifs civils, il a été recommandé de ne conserver qu'un poste P-3 dans le Groupe. Il est proposé de déclasser le poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) à la classe P-3. Le titulaire du poste est chargé du traitement de tous les rapports d'incident et études de danger ainsi que de la mise en évidence des tendances et des enquêtes sur les incidents et les accidents. Il sera chargé de coordonner et de dispenser des formations sur la sécurité aérienne (manœuvres et exercices) et de préparer et de distribuer du matériel de sensibilisation sur la question. Il est proposé de transférer le poste P-3 existant au Groupe de la gestion des avant-postes.

Section de la gestion financière

69. Comme il est montré dans la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus, la Section de la gestion financière regroupera la Section des finances du pilier Services et la Section du budget du Bureau du Chef de l'appui à la mission, sauf deux fonctions transactionnelles pouvant être assurées à distance qui seront transférées au Centre de services régional d'Entebbe.

70. La nouvelle section contrôlera et suivra de manière plus rigoureuse la gestion des ressources financières de la mission. Le Chef de la Section sera directement associé à la supervision des activités financières, notamment à l'élaboration et à l'exécution du budget, au traitement des opérations comptables, à la création de synergies et à l'harmonisation des communications avec les homologues régionaux, notamment le Centre de services régional d'Entebbe. Il sera épaulé par deux fonctionnaires des finances et du budget, dont l'un (P-3) s'occupera des activités financières et l'autre (agent du Service mobile de la classe FS-6) des activités budgétaires. Ces deux fonctionnaires seront responsables de la gestion quotidienne des tâches essentielles qui concourront à la réalisation des objectifs de la Section, à savoir l'élaboration, l'exécution et le suivi efficaces du budget, l'approbation des dépenses et l'établissement de rapports. Ils veilleront également à ce que le personnel de la Section connaisse parfaitement les tâches ayant trait aux finances et au budget en promouvant le partage des connaissances, l'amélioration des méthodes de travail et le regroupement des fonctions. La Section comprendra aussi un assistant (budget) (Volontaire des Nations Unies) et deux assistants (finances) (agents du Service mobile).

71. Deux fonctionnaires recrutés sur le plan national de la FISNUA ont rejoint le Centre de services régional d'Entebbe durant l'exercice 2014/15, et il est proposé que ce transfert soit régularisé dans le budget de l'exercice 2015/16.

Section des ressources humaines

72. Il est proposé de transférer la Section des ressources humaines du pilier Services au Bureau du Chef de l'appui à la mission, comme il est montré dans la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus.

Section de l'information géographique et des télécommunications

73. La Section des communications et de l'informatique a été renommée Section de l'information géographique et des télécommunications compte tenu de l'incorporation de services relatifs aux systèmes d'information géographique. Il est proposé de la transférer du pilier Chaîne d'approvisionnement au Bureau du Chef de l'appui à la mission, comme il est montré à la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus.

74. Bien que l'effectif de la composante informatique ait été légèrement renforcé, le personnel informatique de la mission est actuellement insuffisant par rapport au nombre de sites et au nombre de personnes qui ont besoin d'une assistance. L'effectif supplémentaire demandé s'acquittera des fonctions essentielles qui ne peuvent pas être confiées à des entreprises extérieures. Pilier de l'assistance informatique, il sera responsable du matériel informatique qui vaut plus de 5 millions de dollars, ainsi que des données importantes sur les opérations de la FISNUA. Il gérera le travail quotidien des vacataires, des Volontaires des Nations Unies et du personnel recruté sur le plan national de la Section de l'information géographique et des télécommunications. Les superviseurs supplémentaires demandés viendront épauler les techniciens déjà en poste, résoudre les problèmes et géreront les activités courantes.

75. Il est donc proposé de créer à Abyei un poste d'informaticien (P-3) et un poste de technicien de la sécurité informatique (agent du Service mobile). Les titulaires feront partie des cadres de la Section de l'information géographique et des télécommunications et aideront à superviser les techniciens informatiques.

76. Il est proposé de réaffecter à la Section de l'information géographique et des télécommunications deux postes de Volontaire des Nations Unies qui seront occupés par un administrateur réseaux et un responsable de l'assistance informatique. L'administrateur réseaux sera responsable de la configuration et de l'administration des commutateurs de réseau, des routeurs, des dispositifs de contrôle de l'accès et des plateformes sans fil et de surveillance. Il sera aussi responsable de l'appui à la remise en marche, après sinistre, des routeurs et commutateurs du Système d'exploitation pour la connexion des réseaux, de la surveillance méticuleuse des services de réseau et du dépannage. Actuellement, ces tâches ne sont pas exécutées de manière satisfaisante.

77. Le responsable de l'assistance informatique gérera l'équipe d'assistance de la Section de l'information géographique et des télécommunications et dirigera l'archivage des données de la FISNUA. Il gérera les demandes d'assistance des clients, organisera les interventions et relèvera les problèmes récurrents qui requièrent une solution efficace. La mission existe depuis près de quatre ans et il est

indispensable de la doter d'un responsable de l'archivage pour la conservation de ses données essentielles.

Pilier Services (anciennement Services administratifs)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 26 postes (13 postes et 13 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 20 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 10 postes

78. Le pilier Services comprend plusieurs groupes et sections; il est proposé d'en transférer certains durant l'exercice 2015/16, comme il est montré dans la figure II et expliqué plus en détail au paragraphe 63 ci-dessus. On trouvera les explications sur la création de deux nouveaux groupes, le Groupe de la formation et le Groupe de la gestion des avant-postes, ainsi que des précisions sur les changements proposés pour les effectifs de chaque section au tableau 7 et dans les paragraphes qui suivent.

Tableau 7
**Changements proposés concernant les ressources humaines
au titre du pilier Services**

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
Groupe de la gestion des marchés (+4 postes)			
+4 postes à Abyei (1 P-3, 1 SM, 1 VNU)	Transfert du Groupe	Origine : Bureau du Chef de l'appui à la mission	
Groupe de la gestion des avant-postes (+9 postes)			
+1 P-3, coordonnateur régional	Réaffectation	Origine : Bureau du Chef de l'appui à la mission	Fonctionnaire d'administration
+1 P-3, fonctionnaire d'administration de secteur (Kadugli)	Réaffectation	Origine : Groupe de la sécurité aérienne (Abyei)	Spécialiste de la sécurité aérienne
+3 SM, fonctionnaires d'administration (Gok Machar, Abyei et Kadugli)	Transfert	Origine : Bureau du Chef de l'appui à la mission (Gok Machar, Malakal, Bouram)	
+2 GN, assistants administratifs (secteurs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière)	Transfert	Origine : Bureau du Chef de l'appui à la mission (Kadugli, Gok Machar)	
+2 GN, assistants administratifs (Khartoum, Djouba)	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison (Khartoum, Djouba)/composante 1 (lieu d'affectation inchangé)	Assistant de liaison

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
Groupe de la formation (+1 poste)			
+1 P-3 (formateur)	Création		
Section des services médicaux (+9 postes/emplois de temporaire)			
+7 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 GN, 2 VNU)	Transfert de la Section	Origine : pilier Chaîne d'approvisionnement	
+1 VNU, technicien de laboratoire	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison avec les communautés	Attaché de liaison
Section du génie (+49 postes/emplois de temporaire)			
+46 postes [1 P-4, 1 P-3, 7 SM, 16 GN, 6 VNU, 3 P-3 (temporaires), 12 SM (temporaires)]	Transfert de la Section	Origine : pilier Chaîne d'approvisionnement	
-2 P-3, ingénieurs (travaux) (temporaires)	Transformation et réaffectation	À l'intérieur de la Section	
+1 P-3, fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Transformation et réaffectation	À l'intérieur de la Section	Ingénieur (travaux)
+1 P-3, spécialiste des questions d'environnement	Transformation et réaffectation	À l'intérieur de la Section	Ingénieur (travaux)
+1 GN, électricien (Abyei)	Réaffectation	Origine : Bureau du Chef de l'appui à la mission (Malakal)	Assistant administratif
+1 GN, agent de maintenance de groupes électrogènes (Abyei)]	Réaffectation	Origine : Bureau du Chef de l'appui à la mission (Bouram)	Assistant administratif
+1 GN, technicien du génie (Abyei)	Réaffectation	Origine : bureau de liaison (Moughlad)/composante 1	Assistant administratif
Section des achats (-4 postes)			
-4 postes (1 P-4, 2 SM, 1 GN)	Transfert de la Section	Origine : pilier Chaîne d'approvisionnement	
Section des finances (-5 postes)			
-3 postes à Entebbe (1 P-3, 2 SM)	Transfert de la Section	Destination : Section de la gestion financière du Bureau du Chef de l'appui à la mission	
-2 GN, assistants (finances)	Transfert	Destination : Centre de services régional d'Entebbe	

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
---	---------------------------	--	---

Section des ressources humaines (-6 postes)

-6 postes à Entebbe (1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 2 GN)	Transfert de la Section	Destination : Bureau du Chef de l'appui à la mission
--	-------------------------	--

Bureau du Chef du pilier Services (nombre de postes inchangé)

1 P-5, 1 SM, 1 GN	Transfert d'Entebbe à Abyei	Au sein du même bureau
-------------------	-----------------------------	------------------------

Groupe de la gestion des marchés

79. Il est proposé de transférer le Groupe de la gestion des marchés du Bureau du Chef de l'appui à la mission au pilier Services, comme il est montré dans la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus.

Groupe de la gestion des avant-postes

80. Il est proposé de créer au pilier Services un groupe de la gestion des avant-postes composé de neuf postes, qui coordonnera toutes les questions administratives avec le siège et les sites de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La création d'un groupe distinct placé sous l'autorité du Chef du pilier Services rendra la planification centralisée et l'exécution décentralisée des activités plus efficaces.

81. Le Groupe comptera un poste de coordonnateur régional (P-3) à Abyei, qui sera transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission, et les six postes administratifs suivants qui seront transférés ou réaffectés du Bureau du Chef de l'appui à la mission et du Groupe de la sécurité aérienne : 1 poste de fonctionnaire d'administration de secteur (P-3) à Kadugli; 3 postes de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) à Abyei, Kadugli et Gok Machar; et 2 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recrutés sur le plan national) qui seront déployés dans les secteurs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Le personnel sera déployé dans les secteurs en fonction de l'évolution des besoins de la mission. En raison de la modification de la structure des bureaux de liaison de Khartoum et de Djouba, deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui appuient la mission depuis Khartoum et Djouba (et qui relevaient auparavant des bureaux de liaison de Khartoum et de Djouba) seront également transférés au nouveau groupe.

Groupe de la formation

82. Il n'y a actuellement pas de responsable de la formation à la FISNUA. Il est donc extrêmement difficile à la mission d'évaluer les besoins en matière de formation, de coordonner et d'assurer des stages de formation et des programmes de formation à l'arrivée, d'organiser des cours sur la gestion de la performance, le

perfectionnement et la valorisation, et de consulter les partenaires extérieurs et les organismes des Nations Unies sur les questions de formation. Si des effectifs militaires et civils supplémentaires devaient arriver, elle aurait encore plus besoin de se doter d'une structure de formation. Il est donc proposé de créer, pour l'exercice 2015/16, un groupe de la formation à Abyei, composé d'un fonctionnaire chargé de la formation de la classe P-3.

Section des services médicaux

83. Il est proposé de transférer la Section des services médicaux du pilier Chaîne d'approvisionnement au pilier Services, comme il est montré à la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus.

84. Il est proposé de réaffecter un poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau de liaison avec les communautés à la Section des services médicaux. Le technicien de laboratoire aidera le dispensaire civil de niveau I de l'ONU et sera responsable de tous les travaux de diagnostic en laboratoire, gèrera les stocks de matériel de laboratoire et veillera à ce que ce matériel soit en sécurité et en état de fonctionner. Il exécutera d'autres tâches médico-administratives relatives au travail de laboratoire, notamment le contrôle de la qualité, à la demande du Chef du service médical. La création de ce poste permettra au dispensaire d'effectuer des diagnostics, ce qui veut dire que les laboratoires appartenant aux contingents seront utilisés le moins possible et que les dépenses y afférentes seront réduites au minimum, d'où une réduction du montant global des dépenses. Elle permettra aussi d'offrir aux patients des soins de meilleure qualité, et ce, plus rapidement. Le technicien aidera également l'infirmier, en cas de besoin.

Section du génie

85. Il est proposé de transférer la Section du génie du pilier Chaîne d'approvisionnement au pilier Services, comme il est montré à la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus.

86. Il est proposé de transformer deux emplois de temporaire de la classe P-3 en postes. Il faut un fonctionnaire chargé de la gestion des installations (P-3) pour aider aux nombreuses activités en la matière dans les quatre postes de commandement de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (Gok Machar, Malakal, Kadugli et Bouram) et à Abyei. Ce poste est nécessaire pour la coordination des travaux d'entretien et de réparation des camps et la supervision des activités de construction sur les quatre sites. Le titulaire du poste suivra et gèrera les contrats de travaux de génie axés sur la qualité des prestations d'une valeur totale de 4 millions de dollars.

87. Un spécialiste des questions d'environnement de la classe P-3 s'occupera des installations et des systèmes visant à contrôler la pollution et à protéger la qualité des ressources et l'environnement dans tous les postes de commandement et les sites de secteur. Il sera responsable de la protection des ressources naturelles (air, sol et eau) et de l'amélioration de leur qualité en vue de garantir un environnement propre et sain; de la planification des travaux, de la conception, de la construction, de la modification, de l'amélioration et de l'entretien des installations en faisant appel au personnel de la mission ou à des entreprises extérieures; et du contrôle de la mise en œuvre de politiques, programmes ou activités de protection de l'environnement en établissant des normes, en promouvant des améliorations, en évaluant le respect des règles et, au besoin, en prenant des mesures pour obtenir des résultats satisfaisants.

88. Il est proposé de réaffecter à d'autres bureaux trois postes d'agent des services généraux qui seront occupés par un électricien, un agent de maintenance de groupes électrogènes et un technicien du génie. Les titulaires seront responsables du fonctionnement et de la maintenance de tous les groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de l'installation et de la maintenance des systèmes électriques à Abyei, et de l'installation et de l'entretien des climatiseurs et des conteneurs réfrigérés servant à stocker les vivres des contingents. Compte tenu de la multiplication des activités dans cinq secteurs (Abyei, Malakal, Gok Machar, Kadugli et Bouram) et du fait que la mission utilise exclusivement des groupes électrogènes, il faut la doter d'une équipe de techniciens pour veiller à ce qu'elle soit toujours alimentée en électricité.

Pilier Chaîne d'approvisionnement (anciennement Services d'appui intégrés)

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 35 postes et emplois de temporaire (20 postes et 15 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 19 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 12 postes

89. Le pilier Chaîne d'approvisionnement comprend plusieurs sections; il est proposé d'en transférer certaines durant l'exercice 2015/16, comme il est montré dans la figure II et expliqué plus en détail au paragraphe 63 ci-dessus. On trouvera des précisions sur les changements proposés pour certains postes de chaque section au tableau 8 et dans les paragraphes qui suivent.

Tableau 8
**Changements proposés concernant les ressources humaines
au titre du pilier Chaîne d'approvisionnement**

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
Section des achats (+5 postes)			
+4 postes (1 P-4, 2 SM, 1 GN)	Transfert de la Section	Origine : pilier Services	
-1 SM, assistant aux achats	Transformation	À l'intérieur de la Section	
+1 GN, assistant aux achats	Transformation	À l'intérieur de la Section	Agent du Service mobile
+1 AN, fonctionnaire chargé des achats (Khartoum)	Réaffectation	Origine : bureau de liaison de Moughlad/composante 1	Attaché de liaison
Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens (nombre de postes inchangé)			
+1 P-3, Chef de la gestion du matériel	Reclassement	À l'intérieur de la Section	P-4

<i>Unité administrative et informations concernant les postes</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Titre fonctionnel ou classe précédents du poste ou de l'emploi, le cas échéant</i>
-1 P-4, Chef de la gestion du matériel	Reclassement	À l'intérieur de la Section	
Section des transports et des mouvements aériens et de surface (anciennement Section des transports aériens et de surface) (+2 postes)			
+1 SM, spécialiste de la sécurité incendie	Création		
+1 VNU, assistant au suivi des vols	Réaffectation	Origine : Bureau de liaison avec les communautés/composante 1	Attaché de liaison
Section du génie (-46 postes)			
-46 postes [1 P-4, 1 P-3, 7 SM, 16 GN, 6 VNU, 3 P-3 (temporaires), 12 SM (temporaires)]	Transfert de la Section	Destination : pilier Services	
Section de l'information géographique et des télécommunications (anciennement Service de l'informatique et des communications) (-20 postes/emplois de temporaire)			
-20 postes (1 P-4, 2 P-3, 8 SM, 4 GN, 5 VNU)	Transfert de la Section	Destination : Bureau du Chef de l'appui à la mission	
Section des services médicaux (-7 postes/emplois de temporaire)			
-7 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 GN, 2 VNU)	Transfert de la Section	Destination : pilier Services	

Section des achats

90. Il est proposé de transférer la Section des achats du pilier Services au pilier Chaîne d'approvisionnement, comme il est montré à la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus.

91. Il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national du bureau de liaison d'El Moughlad à la Section des achats. Le fonctionnaire chargé des achats, qui sera en poste à Khartoum, secondera le Chef de la Section des achats dans toutes les activités d'achat et traitera avec les fournisseurs locaux. Il gèrera également les marchés de biens et de services et contrôlera la prestation des fournisseurs; aidera à la passation de nouveaux marchés, notamment pour ce qui est des évaluations techniques, des visites sur site, de l'organisation de conférences ou de la participation à des conférences et de l'exécution d'autres tâches connexes; contribuera à rendre plus efficaces les activités d'achat de services de la mission; et veillera à ce que les activités d'achat soient menées à bien dans les délais prévus. La Section des achats gère tous les

marchés de la FISNUA, notamment des travaux de haute valeur et beaucoup de marchés de services, mais ses effectifs n'ont pas augmenté depuis la création de la mission, malgré le changement du mandat de la mission et la multiplication des sites d'opérations.

92. Il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour l'exercice 2015/16. La Section des achats est établie à Entebbe, sauf l'administrateur recruté sur le plan national susmentionné qui est chargé des achats et sera en poste à Khartoum, d'où la possibilité de recruter du personnel sur le plan national plutôt qu'international.

Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens

93. Il est proposé que la Section des approvisionnements et la Section de la gestion du matériel soient regroupées en 2015/16 pour constituer la Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens, comme il est montré dans la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus. Pour tirer parti des gains d'efficacité résultant de ce regroupement, il est proposé de déclasser le poste de chef de la gestion du matériel de P-4 à P-3 et de maintenir à la classe P-4 le Chef des approvisionnements, qui dirigera la nouvelle section.

Section des transports et des mouvements aériens et de surface

94. Il est proposé que la Section des transports aériens et de surface, le Groupe du contrôle des mouvements, le Groupe des transports et l'unité aérienne soient regroupés en 2015/16 pour former la Section des transports et des mouvements aériens et de surface, comme il est montré dans la figure II et expliqué au paragraphe 63 ci-dessus.

95. L'insuffisance des capacités de lutte contre les incendies sur les aérodromes à Abyei et sur d'autres aérodromes utilisés par la FISNUA a suscité beaucoup d'inquiétudes. Ce problème est exacerbé par le nombre d'installations aéroportuaires de la mission et par le fait que de grandes quantités de carburant d'aviation sont entreposées dans le camp d'Abyei sans aucune forme de protection contre les incendies. Étant situés dans des endroits écartés, les aérodromes dans la zone d'Abyei ne pourraient pas recevoir rapidement de l'aide extérieure en cas de grand incendie. La mission n'est actuellement pas en mesure de faire face aux incendies, ce qui est préoccupant vu le nombre d'appareils qui décollent et atterrissent à Abyei et les risques d'incendie qui en découlent. Il est donc proposé de créer en 2015/16 à Abyei un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile).

96. Il est également proposé de réaffecter à la Section des transports et des mouvements aériens et de surface un poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau de liaison avec les communautés, qui sera occupé par un assistant au suivi des vols. La FISNUA n'a actuellement pas de service de suivi des vols et c'est la MINUSS qui contrôle ses appareils lors de leur arrivée ou de leur départ. Cette solution a été jugée peu sûre, sachant que la MINUSS n'utilise qu'un canal pour suivre ses propres vols (une trentaine par jour), en plus des vols de la FISNUA. La localisation d'un appareil en cas d'urgence risque donc d'être lente. Ce problème a été également signalé par le Bureau des services de contrôle interne lors de son audit des opérations aériennes de la FISNUA. Ce risque sera encore plus grand

lorsque le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière sera pleinement opérationnel. Il n'existe aucune infrastructure nationale pour assurer le contrôle de la circulation aérienne ou l'assistance en cas d'urgence à Abyei et alentour.

Centre de services régional d'Entebbe

97. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional d'Entebbe présente les indicateurs de succès et les produits correspondant aux fonctions qui ont été transférées au Centre, à savoir la prestation de services en matière d'indemnités et de paiements, d'avantages et de prestations, d'établissement de rapports financiers et d'informatique et de communication au niveau régional ainsi que l'administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Fourniture aux missions clientes de services financiers efficaces et rationnels	2.2.1 Règlement des factures des fournisseurs dans les 27 jours (2013/14 : 98 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %) 2.2.2 Obtention de remises pour paiement rapide de la part des fournisseurs (2013/14 : 92 %; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %) 2.2.3 Traitement des demandes d'indemnité du personnel (et saisie dans le système financier) dans les 21 jours ouvrables (2013/14 : 30 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 75 %) 2.2.4 Versement des traitements du personnel avant la date limite mensuelle (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 100 %) 2.2.5 Traitement des paiements autres que les émoluments dans les 3 jours ouvrables suivant le traitement des paiements automatiques (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 85 %) 2.2.6 Taux de satisfaction des clients quant aux services financiers (paiement des indemnités, des factures et des traitements) (2013/14 : 42 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)

Produits

- Règlement de 21 659 factures émanant des fournisseurs, dont 973 pour la FISNUA
- Versement de 58 285 indemnités au personnel, dont 3 330 pour la FISNUA

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.3 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études	2.3.1 Traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités) dans les 4 semaines (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 96 %)

2.3.2 Renvoi des demandes d'indemnité pour frais d'études non réglementaires (avances et indemnités) dans les 14 jours (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Traitement de 6 126 demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités), dont 5 pour la FISNUA

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.4 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de voyages

2.4.1 Traitement des demandes de remboursement des frais de voyage dans les 14 jours (2013/14 : 64 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.4.2 Délivrance des billets pour les voyages dans les 7 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.4.3 Achat des billets au minimum 16 jours civils avant la date du voyage, comme prescrit (2013/14 : 36 %; 2014/15 : 75 %; 2015/16 : 75 %)

2.4.4 Taux de satisfaction des clients quant aux services relatifs aux voyages et aux demandes de remboursement des frais y afférents (2013/14 : 60 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Délivrance de 16 386 billets d'avion, notamment à des membres du personnel civil et du personnel en tenue, dont 464 pour la FISNUA

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.5 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour l'administration des arrivées et des départs

2.5.1 Administration de l'arrivée des membres du personnel recruté sur le plan international dans les 2 jours (2013/14 : 86 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.5.2 Administration de l'arrivée des Volontaires des Nations Unies dans les 2 jours (2013/14 : 95 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.5.3 Administration de l'arrivée du personnel en tenue dans les 2 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.5.4 Administration du départ des membres du personnel recruté sur le plan international en 1 jour (2013/14 : 20 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.5.5 Administration du départ des Volontaires des Nations Unies en 1 jour (2013/14 : 5 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.5.6 Administration du départ du personnel en tenue dans les 3 jours (2013/14 : 13 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

2.5.7 Taux de satisfaction des clients quant à l'administration des arrivées et des départs (2013/14 : 45 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 75 %)

Produits

- Administration de l'arrivée et du départ de 1 337 membres du personnel civil, parmi lesquels des agents recrutés sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies, dont 16 pour la FISNUA
- Administration de l'arrivée et du départ de 2 004 agents en tenue, dont 28 pour la FISNUA

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.6 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour la communication de l'information financière

2.6.1 Établissement de rapports financiers mensuels (balance des comptes et états connexes) dans les 15 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 90 %)

2.6.2 Établissement d'états de rapprochement bancaire mensuels dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 90 %)

2.6.3 Traitement des bordereaux interservices reçus sur base mensuelle, comptabilisation de ceux-ci dans le grand livre et établissement de rapports en la matière dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Établissement de 168 rapports financiers mensuels conformes aux normes IPSAS (jusqu'au stade de la balance des comptes) pour 14 missions clientes, dont la FISNUA
- Établissement de 240 états de rapprochement bancaire mensuels pour 20 banques dépositaires de comptes des missions clientes
- Traitement de 264 bordereaux interservices reçus sur base mensuelle et établissement de rapports en la matière pour 11 missions clientes

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.7 Fourniture aux missions clientes de services d'appui informatique efficaces et rationnels profitant également au Centre

2.7.1 Envoi des factures téléphoniques aux utilisateurs finaux dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par la mission cliente (2013/14 : s.o.; 2014/15 : 97 %; 2015/16 : 97 %)

2.7.2 Maintien de la performance du réseau (2013/14 : s.o.; 2014/15 : taux de disponibilité mensuelle du réseau de 99 %; 2015/16 : 99 %)

2.7.3 Règlement des problèmes et réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les 3 heures (2013/14 : s.o.; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)

2.7.4 Règlement des problèmes en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les délais fixés selon le degré de priorité (critique : dans les 3 heures; élevé : dans les 6 heures; moyen : dans les 12 heures; faible : dans les 48 heures) (2013/14 : s.o.; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 98 %)

2.7.5 Réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications dans les délais fixés selon le degré de priorité (critique : dans les 2 heures; élevé : dans les 4 heures; moyen : dans les 24 heures; faible : dans les 48 heures) (2013/14 : s.o.; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 97 %)

2.7.6 Taux de satisfaction des clients quant aux services d'appui en matière d'informatique et de communications à l'échelle régionale (2013/14 : s.o.; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Vérification de la conformité de 8 missions clientes aux normes de la Division de l'informatique et des communications
- Évaluation et mise en œuvre de trois projets régionaux alignés sur la stratégie de la Division de l'informatique et des communications en matière de centralisation, de mobilité et de réduction maximale de l'empreinte des missions clientes
- Mise en place d'un laboratoire d'innovations régional afin d'expérimenter et de proposer de nouveaux services d'appui en matière d'informatique et de communications
- Coordination d'initiatives écologiques régionales visant à stimuler sensiblement l'utilisation de sources d'énergie de substitution
- Mise au point de programmes de formation technique centralisés en matière d'informatique et de communications dans la région, notamment des cours sur les systèmes de transmission à l'intention des contingents, des activités de formation à l'entrée en fonctions pour le personnel civil, comprenant la distribution de matériel, et des cours sur la prise en main du réseau radio à ressources partagées
- Gestion effective de 27 147 comptes téléphoniques, dont 114 pour la FISNUA
- Développement et évaluation de la résilience opérationnelle à Entebbe

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.8 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de transport dans la région

2.8.1 Augmentation du pourcentage des militaires et des agents de police présents dans la région qui bénéficient d'un appui en matière de transport (en coordination avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements) (2013/14 : s.o.; 2014/15 : s.o.; 2015/16 : 90 %)

2.8.2 Optimisation du nombre de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés pour le transport des contingents ou du personnel de police

(2013/14 : appareils remplis à 67 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 76 %)

2.8.3 Optimisation du nombre de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés dans le cadre du plan de vol régional intégré (2013/14 : appareils remplis à 40 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 70 %)

2.8.4 Augmentation du taux de satisfaction des missions clientes quant aux services fournis en matière de transport (2013/14 : 69 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 83 %)

2.8.5 Augmentation du taux de satisfaction des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police quant aux services de relève du personnel fournis par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2013/14 : s.o.; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)

Produits

- Coordination de 638 vols organisés pour le transport des contingents et du personnel de police au moyen d'appareils de l'Organisation des Nations Unies affrétés pour de longues durées, dont 83 pour des missions autres que la MONUSCO, la MINUSS, la MINUAD et l'UNSOA
 - Transport de 22 348 militaires et membres du personnel de police, dont 2 915 pour des missions autres que la MONUSCO, la MINUSS, la MINUAD et l'UNSOA
 - Transport de 10 400 passagers à bord de vols organisés dans le cadre du plan de vol régional intégré
 - Organisation de 99 vols d'urgence (ponctuels), dont 3 pour la FISNUA
 - Conclusion d'un contrat de service régional des aéronefs hors de la zone de la mission
 - Coordination de 3 activités de formation technique en matière de transport régional
-

Facteurs externes

Aucune panne de courant ou de système ne touche l'infrastructure de la Base d'appui d'Entebbe ou les liaisons louées de sociétés privées, et les systèmes nécessaires au traitement des demandes, notamment le système intégré de gestion, restent disponibles pendant les heures de travail.

Le contrat de location des aéronefs n'est pas résilié et les appareils ne sont pas affectés à d'autres tâches prioritaires; des moyens aériens régionaux gérés par des missions clientes sont recensés et ces missions ont la priorité pour les utiliser.

Tableau 9
Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Finances									
Postes approuvés 2014/15	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Postes proposés 2015/16	—	—	—	—	—	—	6	—	6
Variation nette	—	—	—	—	—	—	6	—	6
Ressources humaines									
Postes approuvés 2014/15	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Postes proposés 2015/16	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Variation nette	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Total									
Effectif approuvé 2014/15	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Effectif proposé 2015/16	—	—	—	—	—	—	9	—	9
Variation nette	—	—	—	—	—	—	9	—	9

^a Administrateurs et agents des services généraux.

98. Deux postes d'assistant (finances) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) ont été transférés de la FISNUA au Centre de services régional au cours de l'exercice 2014/15, et il est proposé d'officialiser ce transfert dans le budget pour 2015/16.

99. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591/Add.1), plusieurs missions ont contribué à la dotation en personnel du Centre de services régional. Les missions qui étaient alors clientes du Centre, à savoir la MINUSS, la MONUSCO et la MINUAD, ont suivi une approche plus pragmatique dans leurs contributions et ont veillé à ce que le Centre dispose d'effectifs supplémentaires pour assurer ses fonctions dès le début.

100. Maintenant que le Centre de services régional est désormais pleinement opérationnel, il convient de veiller à ce que les missions clientes contribuent de manière équilibrée et équitable à sa dotation en effectifs et en ressources financières. En conséquence, il est proposé de répartir les besoins en personnel du Centre entre toutes les grandes missions clientes, à savoir la MINUSS, la MONUSCO, la MINUAD, la FISNUA, l'UNSOA et la MINUSCA, et d'exempter les plus petits bureaux qui ne disposent pas de personnel suffisant pour ce faire. Ce changement se fonde sur l'importante présence d'effectifs civils dans les grandes missions, en particulier de personnel de soutien.

101. Comme le montre le tableau 10, la nouvelle répartition des effectifs a entraîné une modification des contributions des missions clientes, à la hausse ou à la baisse, à la fois en ce qui concerne le nombre de postes et leur classe. Dans les cas où une

mission est amenée à fournir un poste de classe plus élevée qu'auparavant, celui-ci sera inscrit au budget de la mission en question pour 2015/16 et supprimé du tableau des effectifs de celle qui le fournissait lors de l'exercice précédent.

102. Suite à la nouvelle répartition, la FISNUA fournira des effectifs supplémentaires au Centre de services régional, à savoir un poste d'administrateur et trois postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national pour la Section des finances, ainsi qu'un poste d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national pour la Section des ressources humaines.

Tableau 10

Incidences de la nouvelle répartition des postes mis à disposition du Centre de services régional

	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	Total	<i>SM</i>	Total partiel	<i>AN</i>	<i>G</i>	Total partiel	<i>VNU</i>	Total
MONUSCO	1	1	5	2	–	9	(33)	(24)	8	36	44	(13)	7
MINUAD	(1)	–	(2)	1	1	(1)	(25)	(26)	6	12	18	–	(8)
MINUSS	–	(1)	(4)	1	(1)	(5)	(15)	(20)	4	3	7	(4)	(17)
UNSOA	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)	3	5	8	–	4
MINUSCA	–	–	1	1	1	3	2	5	(6)	(10)	(16)	–	(11)
FISNUA	–	–	–	–	–	–	–	–	2	5	7	–	7
Total	–	–	–	5	1	6	(75)	(69)	17	51	68	(17)	(18)

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; G : agent des services généraux; SM : Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 829,5	7 438,2	6 252,0	(1 186,2)	(15,9)
Contingents	106 593,1	133 764,9	130 857,9	(2 907,0)	(2,2)
Police des Nations Unies	890,0	940,4	1 089,7	149,3	15,9
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	114 312,6	142 143,5	138 199,6	(3 943,9)	(2,8)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	22 436,7	24 970,8	27 132,3	2 161,5	8,7
Personnel recruté sur le plan national	1 451,1	1 673,5	1 774,8	101,3	6,1
Volontaires des Nations Unies	762,2	1 080,1	1 050,7	(29,4)	(2,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	409,0	1 398,1	2 111,7	713,6	51,0
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	25 059,0	29 122,5	32 069,5	2 947,0	10,1
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	119,5	20,0	118,2	98,2	491,0
Voyages	1 192,5	1 282,9	1 407,6	124,7	9,7
Installations et infrastructures	33 786,7	45 283,2	23 415,4	(21 867,8)	(48,3)
Transports terrestres	9 010,8	10 309,2	2 368,9	(7 940,3)	(77,0)
Transports aériens	38 883,5	48 084,6	40 705,3	(7 379,3)	(15,3)
Transports maritimes ou fluviaux	126,3	—	125,0	125,0	—
Communications	3 033,6	6 296,6	3 511,7	(2 784,9)	(44,2)
Informatique	6 306,1	4 995,4	5 579,8	584,4	11,7
Santé	242,2	485,8	248,4	(237,4)	(48,9)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériels divers	23 040,2	30 401,5	31 671,0	1 269,5	4,2
Projets à effet rapide	250,0	500,0	500,0	—	—
Total partiel	115 991,4	147 659,2	109 651,3	(38 007,9)	(25,7)
Montant brut	255 363,0	318 925,2	279 920,4	(39 004,8)	(12,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 815,3	2 080,6	2 338,0	257,4	12,4
Montant net	253 547,7	316 844,6	277 582,4	(39 262,2)	(12,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	255 363,0	318 925,2	279 920,4	(39 004,8)	(12,2)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

B. Contributions non budgétisées

103. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	395,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	395,2

^a Valeur estimative des parcelles situées à Abyei, à Gok Machar et à Kadugli, des terrains sur lesquels sont installées les bases opérationnelles de compagnies, ainsi que du montant des redevances aéroportuaires, des taxes d'embarquement et de débarquement et des droits d'atterrissage aux aéroports.

C. Gains d'efficience

104. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 tiennent compte des mesures d'efficience suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Transports aériens	839,0	La piste d'atterrissage d'Athony, dont la construction s'achèvera en mars 2016, permettra à la FISNUA d'employer un avion plutôt qu'un hélicoptère pour assurer la relève des contingents entre Abyei et Wau. Le gain d'efficience s'explique par la diminution de 90 jours de l'utilisation de l'hélicoptère, mais est en partie contrebalancé par le coût de l'avion. Le financement de la piste d'atterrissage n'a pas été pris en compte dans le calcul.
Santé	46,2	Utilisation exclusive des moyens aériens de la Force, par opposition à des compagnies aériennes, pour procéder à l'intégralité des évacuations et des rapatriements sanitaires hors de la zone de la mission.
Total	885,2	

D. Taux de vacance de postes

105. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16^a</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	44,9	30,0	40,0
Contingents	10,8	10,0	22,0
Police des Nations Unies	62,0	65,0	55,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	21,2	20,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	75,0	60,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	27,9	30,0	20,0
Volontaires des Nations Unies	50,0	45,0	40,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	81,3	50,0	20,0

^a Personnel de la FISNUA, à l'exception de deux postes d'administrateur et de sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre de services régional d'Entebbe. Un taux de vacance de 15 % a été appliqué pour les postes du Centre soumis à recrutement national en 2015/16.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

106. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes sont fondées sur l'expérience accumulée à ce jour et tiennent compte des circonstances propres à la mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux pour 2015/16 ont été déterminés, entre autres, à partir des taux de vacance actuels, du taux de déploiement ou de recrutement pour la durée de l'exercice en cours et des problèmes que la FISNUA risque de rencontrer au cours de l'exercice budgétaire ainsi que, pour le personnel civil, de la révision du tableau d'effectifs. À des fins d'estimation, des fonds ont été prévus pour les cinq postes supplémentaires pendant six mois, tenant ainsi compte du délai de recrutement, et il a été supposé que les postes devant être supprimés le seraient dès le début de l'exercice, illustrant ainsi le fait qu'ils étaient tous vacants en 2014/15. Les seuls postes d'administrateur recruté sur le plan national prévus au budget pour 2015/16 correspondent aux 3 postes actuellement pourvus, contre 13 budgétisés en 2014/15, ce qui signifie que le taux de vacance a été réduit à 0 %. De même, le taux de 20 % correspondant aux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national correspond à la suppression proposée de 6 postes vacants, qui réduirait le nombre de postes de 94 à 88.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

107. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel

majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 38 962 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant estimé		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	22 305,0	—	22 305,0
Soutien logistique autonome	16 657,3	—	16 657,3
Total	38 962,3	—	38 962,3

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} juillet 2011	—
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} juillet 2011	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} juillet 2011	—
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,3		

F. Formation

108. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	—
Voyages	
Voyages au titre de la formation	481,6
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	38,0
Total	519,6

109. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2015/16, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	44	82	193	7	43	111	–	21	81
Formation externe ^a	20	45	45	4	6	16	3	–	2
Total	64	127	238	11	49	127	3	21	83

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

110. La forte hausse du nombre de participants proposé s'explique principalement par l'augmentation du nombre de formations à Umoja à l'intention du personnel soumis à recrutement international et national.

G. Services de détection des mines et de déminage

111. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériels divers	
Services de détection des mines et de déminage	25 445,5
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

112. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté sur les plans international et national (3 218 282 dollars); à deux équipes d'inspection des routes et de déminage chargées de nettoyer les routes prioritaires de la zone de la mission; à 10 équipes d'appui aux patrouilles qui prêteront assistance aux équipes de patrouille terrestre et d'inspection du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; à quatre équipes de déminage intégrées, dont deux disposant d'une composante mécanique, qui assureront le déminage de la zone frontière démilitarisée et sécurisée et de la zone d'Abyei (19 324 987 dollars); aux voyages (298 693 dollars); au matériel (177 000 dollars); aux dépenses de fonctionnement (509 032 dollars). Le montant restant correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 705 840 dollars et 1 211 692 dollars, respectivement.

H. Projets à effet rapide

113. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (dépenses effectives)	250,0	6
1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (dépenses approuvées)	500,0	15
1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (dépenses proposées)	500,0	15

114. Les ressources demandées serviront à financer des domaines d'intervention similaires à ceux de 2014/15. Sur les projets prévus, 2 porteront sur la rénovation d'un commissariat de police de proximité et d'un centre pour la vigilance de voisinage, 6 concerneront la création d'emplois et de moyens d'existence, 2 seront relatifs aux infrastructures sanitaires de base et 5 aux infrastructures scolaires de base. Ils contribueront à apaiser les tensions entre les communautés, qui créent des conditions propices au déclenchement d'hostilités, et à renforcer la confiance entre la FISNUA et ces communautés.

I. Centre de services régional : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2013/14)</i>	<i>Montant alloué (2014/15)</i>	<i>Dépenses prévues (2015/16)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (3) - (2)</i>	<i>(5) = (4)/(2)</i>
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan national	—	—	239,9	239,9	—
Total partiel	—	—	239,9	239,9	—
Dépenses opérationnelles					
Consultants	6,2	20,6	23,8	3,2	15,5
Voyages	11,8	10,9	13,8	2,9	26,6
Installations et infrastructures	19,3	688,6	335,8	(352,8)	(51,2)
Transports terrestres	2,1	13,7	13,2	(0,5)	(3,6)
Communications	35,8	91,7	302,2	210,5	229,6
Informatique	42,0	143,5	220,1	76,6	53,4
Santé	3,6	4,2	7,9	3,7	88,1
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériels divers	2,5	13,9	16,5	2,6	18,7
Total partiel	123,3	987,1	933,3	(53,8)	(5,5)
Montant brut	123,3	987,1	1 173,2	186,1	18,9

Catégorie de dépenses	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	–	–	38,6	–	–
Montant net	123,3	987,1	1 134,6	147,5	14,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	123,3	987,1	1 173,2	186,1	18,9

III. Analyse des variations¹

115. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	(1 186,2)	(15,9 %)

• **Facteurs externes : augmentation du coefficient délais de déploiement**

116. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation du coefficient délais de déploiement de 30 % à 40 % et par la baisse du prix moyen d'un voyage aller-retour, évalué à partir des dernières hypothèses quant au lieu de départ.

	Variation	
Contingents	(2 907,0)	(2,2 %)

• **Facteurs externes : augmentation du coefficient délais de déploiement**

117. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation du coefficient délais de déploiement de 10 % à 22 %. Cette réduction est en partie contrebalancée par deux facteurs, à savoir l'accroissement des ressources demandées au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, qui est dû au niveau d'équipement prévu dans les mémorandums d'accord conclus, et la hausse des coûts liés à l'entreposage des rations, qui résulte du nouveau contrat d'approvisionnement en vivres de la mission.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ±5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	149,3	15,9 %

• **Gestion : diminution du coefficient délais de déploiement**

118. L'augmentation des dépenses prévues s'explique par la diminution du coefficient délais de déploiement de 65 % à 55 %, conformément aux tendances effectives en la matière. Elle est en partie contrebalancée par la diminution des frais de voyage à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement, évaluée à partir des dernières hypothèses quant au lieu de départ.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 161,5	8,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

119. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la hausse des salaires et des contributions du personnel du Service mobile, ainsi que par l'accroissement du nombre de postes soumis à recrutement international. À la suite d'une évaluation d'ensemble des moyens civils de la mission, une augmentation nette des effectifs de cinq postes est proposée pour l'exercice 2015/16. Des ressources ont été demandées pour ces postes pour une durée de six mois, tenant ainsi compte du délai de recrutement. La hausse des ressources demandées est en partie contrebalancée par la réduction des frais liés à la prime de danger, qui suit l'évolution des dépenses de la mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(101,3)	(6,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

120. Suite à la révision du tableau des effectifs civils du Centre de services régional, la FISNUA prendra à sa charge les frais afférents à sept postes du Centre (2 administrateurs et 5 GN), en plus de ceux liés aux deux postes d'agent des services généraux transférés au Centre en 2014/15. Ces postes supplémentaires étaient auparavant inscrits au tableau des effectifs d'autres missions fournissant du personnel. Un taux de vacance de 15 % a été estimé pour les postes du Centre soumis à recrutement national.

121. L'augmentation des contributions de la FISNUA à la dotation en personnel du Centre de services régional est en partie contrebalancée par la diminution des effectifs nécessaires au fonctionnement de la Force elle-même. À la suite d'une évaluation d'ensemble des moyens civils de la mission, il est proposé de supprimer 16 postes en 2015/16 (10 postes d'administrateur et 6 GN), réduisant ainsi le nombre de postes de cette catégorie dans la zone d'Abyei. En conséquence, les taux de vacance correspondants ont été revus à la baisse. Un taux de vacance de 20 % a été estimé pour les postes d'agent des services généraux en 2015/16, contre 30 % en 2014/15, et un taux de 0 % a été prévu pour les trois postes d'administrateur restants en 2015/16, contre 60 % en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	713,6	51,0 %

• **Gestion : diminution du taux de vacance de postes**

122. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la diminution du taux de vacance, estimé à 20 % en 2015/16 contre 50 % en 2014/15, et par l'augmentation des salaires et des contributions du personnel du Service mobile. Elle est en partie contrebalancée par la baisse des ressources nécessaires du fait de la transformation de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-3 en postes permanents.

	<i>Variation</i>	
Consultants	98,2	491,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

123. L'augmentation des dépenses prévues pour 2015/16 correspond à la participation de la mission aux frais afférents aux services des consultants chargés de la mise en œuvre du modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui n'avaient pas été inscrits au budget de 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Voyages	124,7	9,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

124. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les besoins de formations externes de la mission relatifs à la mise en œuvre du modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui n'ont pas été inscrits au budget en 2014/15. Elle est en partie contrebalancée par la diminution du nombre de formations nécessaires au fonctionnement de la mission à proprement parler. La FISNUA entend augmenter le nombre de stages de formation organisés sur le lieu de travail habituel du personnel, ce qui permettrait de réduire les dépenses liées aux voyages à des fins de formation et d'accroître le nombre de membres du personnel formés en interne.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(867,8)	(48,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

125. La fin des principaux projets de construction de camps étant programmée pour la fin de l'exercice 2014/15, les dépenses prévues pour l'aménagement et la rénovation des installations et des infrastructures ainsi que pour l'acquisition de nouveaux bâtiments préfabriqués en 2015/16 ont été réduites. La diminution des ressources demandées est également due à la baisse du prix des carburants et des combustibles ainsi qu'à la réduction des quantités prévues, qui ont été revues afin de mieux correspondre à la consommation de la Force. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de gestion liés aux carburants et aux combustibles, qui

ont été inscrits intégralement à la rubrique Installations et infrastructures pour 2015/16 alors qu'ils avaient été répartis entre plusieurs catégories de dépenses en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(7 940,3)	(77,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

126. L'augmentation massive des dépenses liées au renforcement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière avait été anticipée en 2013/14 et 2014/15, et les achats correspondants devraient être terminés d'ici à la fin de l'exercice en cours. En conséquence, aucune acquisition de matériel n'est prévue pour les véhicules ou les ateliers de réparation en 2015/16. La diminution des ressources demandées est également due au fait que les frais de gestion liés aux carburants et aux combustibles ont été inscrits intégralement à la rubrique Installations et infrastructures pour 2015/16, alors qu'ils avaient été répartis entre plusieurs catégories de dépenses en 2014/15, ainsi qu'à la baisse du prix des carburants et des combustibles.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(7 379,3)	(15,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

127. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction des frais liés à l'utilisation d'hélicoptères, en partie car trois appareils de type MI-35 et un de type MI-26 partagé avec d'autres missions qui étaient inscrits au budget pour 2014/15 ne sont pas prévus pour la FISNUA en 2015/16. En outre, les ressources demandées pour 2015/16 tiennent compte d'une baisse du prix des carburants et des lubrifiants au litre, estimée à partir de l'évolution observée en la matière. La diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'heures de vol des avions.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	125,0	– %

• **Gestion : modification du plan comptable**

128. L'augmentation des dépenses prévues résulte du nouveau plan comptable. L'acquisition de containers de seconde main étant désormais inscrite au budget au titre des transports maritimes ou fluviaux, elle n'est plus prise en compte dans la catégorie des installations et des infrastructures, comme le prévoyait l'ancien plan comptable sur lequel se base le projet de budget pour 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Communications	(2 748,9)	(44,2 %)

• **Gestion : modification du plan comptable**

129. La diminution des dépenses prévues résulte du nouveau plan comptable. Les frais de connexion à Internet et certains biens étant désormais inscrits au budget au

titre des technologies de l'information, ils ne sont plus pris en compte dans la catégorie des communications, comme le prévoyait l'ancien plan comptable sur lequel se base le projet de budget pour 2014/15. Aucune dépense liée à l'achat de matériel de communication n'est prévue pour 2015/16, la fin de la phase de démarrage de la mission étant prévue pour 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Informatique	584,4	11,7 %

• **Gestion : modification du plan comptable**

130. L'augmentation des dépenses prévues résulte du nouveau plan comptable. Les frais de connexion à Internet et certains biens étant désormais inscrits au budget au titre des technologies de l'information, ils ne sont plus pris en compte dans la catégorie des communications, comme le prévoyait l'ancien plan comptable sur lequel se base le projet de budget pour 2014/15. L'augmentation des ressources demandées est en partie contrebalancée par la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat de nouveau matériel. À l'exception de la participation de la mission aux coûts indirects d'appui à la mise en service d'Umoja, aucune dépense n'est prévue pour l'achat de matériel informatique, la fin de la phase de démarrage de la mission étant prévue pour 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Santé	(237,4)	(48,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

131. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par le fait que des moyens aériens propres à la mission seront utilisés pour transférer les patients vers un hôpital de niveau II à Addis-Abeba, et non plus des avions de ligne comme le prévoyait le projet de budget pour 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 269,5	4,2 %

• **Gestion : modification du plan comptable**

132. L'augmentation des dépenses prévues résulte du nouveau plan comptable. Les frais liés au fret et aux services de vacataires sont désormais regroupés et inscrits au budget au titre des fournitures, des services et du matériel divers, et non plus répartis entre différentes catégories de dépenses. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la diminution des ressources demandées pour l'approvisionnement en vivres, qui résulte de la baisse du prix unitaire des rations sur les sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, conformément au nouveau contrat pour l'approvisionnement de la mission.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

133. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 279 920 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 23 366 700 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/68/782/Add.4)

Demande ou recommandation	Mesures prises
Le Comité engage la mission à poursuivre ses efforts visant à recruter un plus grand nombre de personnes parlant arabe (par. 32).	La mission est consciente des avantages à tirer du recrutement de personnes parlant arabe, notamment la simplification de la communication et de l'intégration, et poursuivra donc ses efforts en ce sens. Actuellement, 11 membres du personnel de la Force recrutés sur le plan international et 58 sur le plan national parlent arabe.
Le Comité engage la Force à intensifier ses efforts en vue de regrouper les réunions devant se tenir en un même lieu et de réduire autant que possible le nombre de personnes autorisées à voyager (par. 37).	La Force a intensifié son utilisation des moyens de visioconférence à Abyei et à Entebbe et a achevé l'installation d'un dispositif similaire à Kadugli au cours du dernier trimestre de l'exercice 2013/14, ce qui lui permet d'organiser des réunions hebdomadaires et autres, améliorant de ce fait la communication et contribuant à réduire la fréquence des voyages à l'intérieur de la zone de la mission vers ces destinations.
Le Comité consultatif félicite la Force des mesures d'efficacité novatrices qu'elle envisage afin d'assurer la relève des contingents au moyen d'autocars et constate qu'elles sont adaptées aux particularités géographiques de la mission (par. 39).	À la base, les autocars devaient permettre de procéder à la relève des contingents entre Abyei et Kadugli par voie terrestre et non plus aérienne, et donc de réduire les dépenses y afférentes. Une analyse des coûts et des avantages du transport des contingents par voie terrestre a abouti à la conclusion selon laquelle cette solution était nettement plus intéressante que le transport par voie aérienne, compte tenu de la relative proximité du seul pays fournisseur de contingents de la FISNUA. Cependant, la situation sur le théâtre d'engagement de la

Demande ou recommandation

Mesures prises

Force a évolué par la suite et est devenue beaucoup plus volatile et imprévisible, en particulier sur les plans de la stabilité politique et de la sécurité. Cela étant, et compte tenu du fait qu'il faudrait 16 heures pour parcourir la distance par voie terrestre et que les routes seraient impraticables pendant les six mois correspondant à la saison des pluies, la Force a estimé par après que les risques courus par les contingents et les biens de l'ONU sur le chemin étaient suffisamment élevés pour réclamer la révision de l'analyse initiale. En outre, étant donné que la piste d'atterrissage d'Athony, une fois achevée, permettra d'utiliser des avions à voilure fixe à seulement 14 km de la ville d'Abyei, le transport terrestre n'a plus été considéré comme une solution pratique et économique, et le contrat d'acquisition des autocars ainsi que les bons de commande connexes ont été annulés. L'analyse finale a été corroborée quand il est apparu que le vacataire n'était pas en mesure de livrer les autocars conformément à ce que prévoyait le contrat. Au moment où la décision finale de la Force a été prise, les autocars auraient dû être livrés depuis quatre mois.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste.** Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

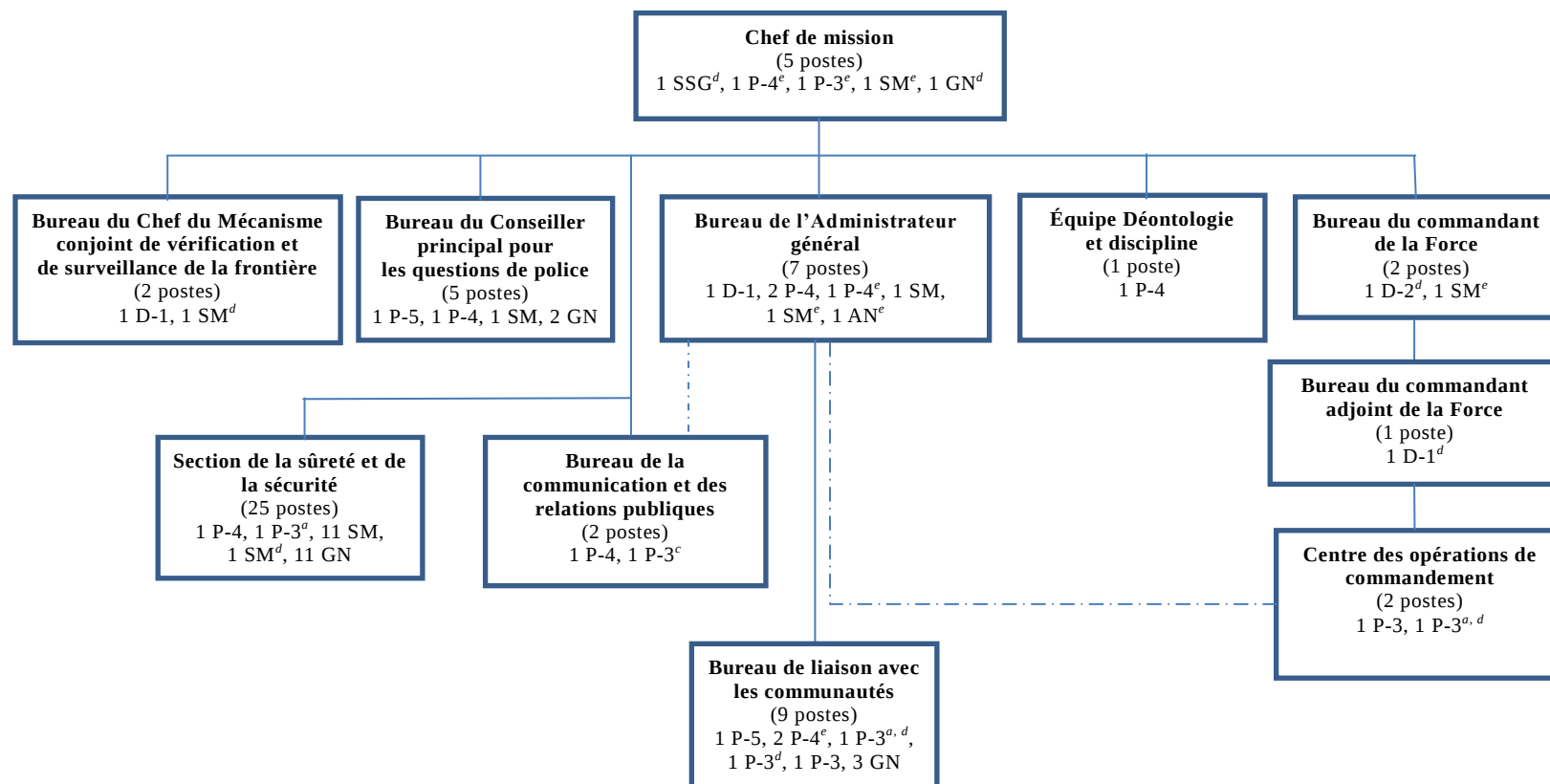
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes^a

A. Services organiques



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile;
SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Reclassement.

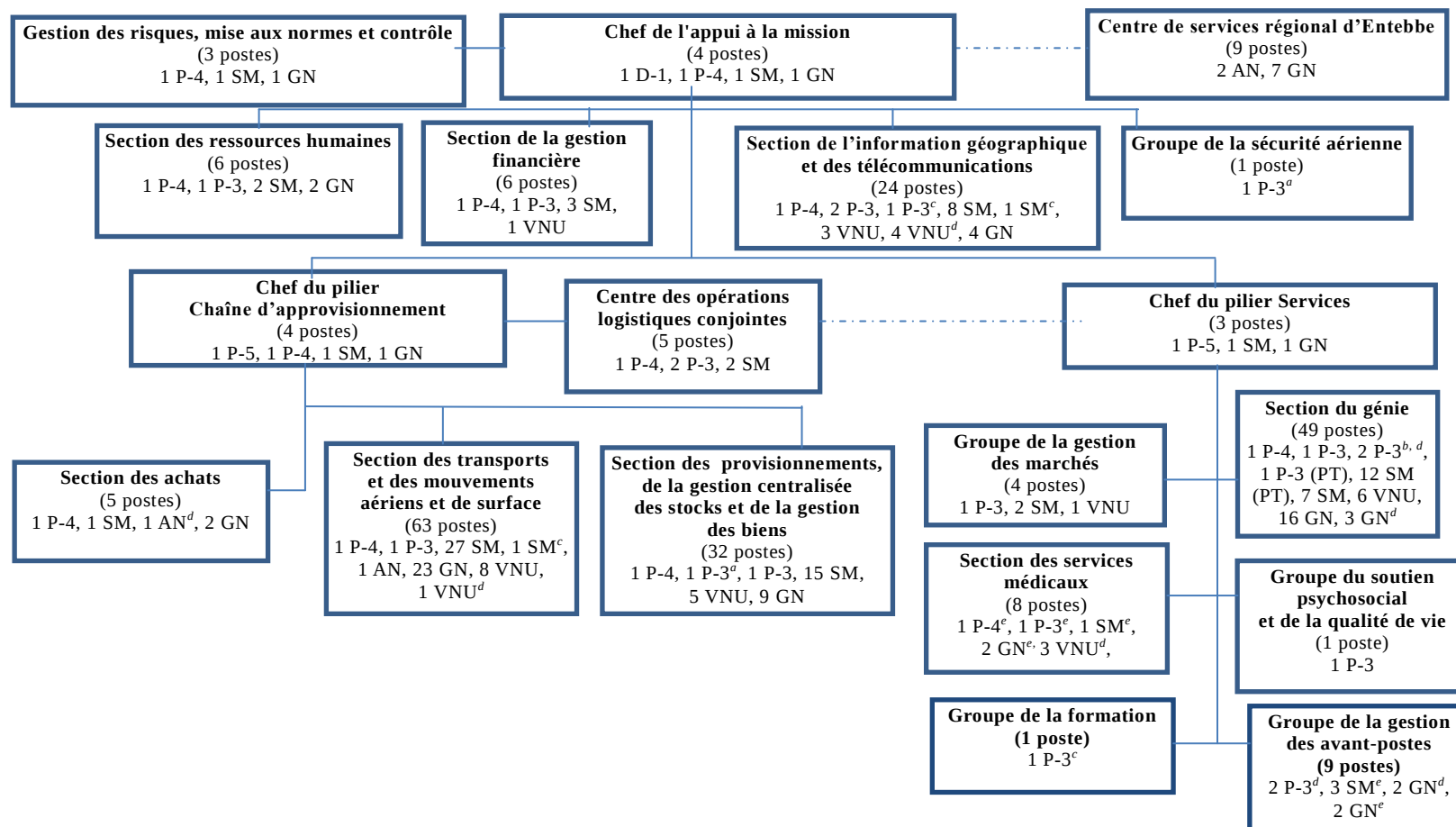
^b Transformation.

^c Création.

^d Réaffectation.

^e Transfert.

B. Composante appui



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Servi ce mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Reclassement.

^b Transformation.

^c Création.

^d Réaffectation.

^e Transfert.

